

Éditeur responsable : Jean De Brucker - CP 236 Campus de la Plaine ULB - Bid de la Plaine, 1050 Bruxelles - Bureau de dépôt : Bruxelles X - P 20-036 - Mensuel - 2 € - ne paraît pas en juillet-août

ESPACE de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / JUIN 2019 / N°480

Dossier
Lobby planet

Grand entretien avec
Sherin Khankan

Rencontre avec
Bouli Lanners



3 Édito

Marche arrière vs traction avant.

SANDRA EVRARD

4 Quoi ?!

6 Grand entretien

Une mosquée pour femmes, actrice de changement. À

Copenhague, Sherin Khankan fait vivre l'égalité hommes-femmes au cœur de sa mosquée. Son crédo: un islam ouvert. VINCIANE COLSON

10 Dossier - Lobby planet

Il est une planète où tout est affaire d'intérêt général (?), particulier, catégoriel... les lobbys se bousculent au portillon des décisions politiques et font partie du jeu. Leur objet : faire pression. Mais avec quel impact sur nos démocraties ?



46 Libres ensemble

46 Violences envers les femmes: peut mieux faire! Malgré la convention d'Istanbul, la Belgique souffre d'un manque de vision.

FLORENCE WAUTEL

49 De la séparation au vivre ensemble

Le politologue Laurent Bouvet tente de répondre à «la nouvelle question laïque».

JEAN CORNIL

52 Morale et religion en maternelle?

Avec l'école bientôt obligatoire dès 5 ans, les cours dits philosophiques poussent les portes de la petite section. JOHANNA DE VILLERS

55 ÉVRAS, épisode 5. Le temps de l'évaluation.

Avant les cerises vient le bulletin. Encourageant!

JULIE HENRIET

58 International

60 D'amour et de révolution.

Le cinéaste grec Yannis Youlountas le prouve en images: la crise n'est pas finie mais le peuple se mobilise pour créer un monde post-capitaliste.

CATHERINE CALLICO

63 Le siècle versaillais.

Au-delà des frontières allemandes et européennes, le traité de Versailles a bouleversé le monde. ACHILLE VERNE

66 La laïcité au pays des volcans.

En Islande, l'Église d'État n'a plus le monopole: les humanistes s'activent et veillent. SIGGEIR F. ÆVARSSON

70 Culture

72 Péché d'ignorance.

L'appropriation culturelle déchaîne les passions et les accusations: un phénomène miné par les rapports de domination. JULIE LUONG

76 «On ne peut pas gaspiller la vie».

Bouli Lanners met sa notoriété cinématographique au service de l'écologie et de la décroissance.

FRÉDÉRIC VANDECASSERIE

78 Des idées et des mots

80 Coup de pholie

SOS d'un ours en détresse.

VÉRONIQUE BERGEN

Édito / Par Sandra Evrard, rédactrice en chef

Marche arrière vs traction avant

Un matin de mai, en allumant la radio, les news annoncent que le Sénat de l'Alabama, État réputé pour ses lois parmi les plus rétrogrades des États-Unis, criminalise à nouveau l'avortement (même en cas de viol ou d'inceste). La voix du journaliste annonce aussi que le nouveau gouvernement du président brésilien Bolsonaro ne veut plus accorder de budgets aux enseignements estimés inutiles, et de citer les facultés de socio-logie et de philosophie des universités. Alors qu'en Belgique, Bart De Wever souhaite encore relever l'âge de la pension au-delà de 67 ans. Et comme si cela ne suffisait pas, les scientifiques sont formels : nous faisons face à la sixième extinction de masse des espèces de la planète. Le moral en prend un coup. Car ceci n'est pas une fiction. C'est le monde dans lequel nous vivons. En 2019. Un mauvais rêve éveillé. Mais que s'est-il passé ? Sensation d'avoir été plongée dans une hibernation forcée durant une décennie et de se réveiller dans un monde devenu un tant soit peu plus hostile et se refermant comme une huître sur des valeurs traditionalistes et chaque fois moins humanistes.

La première puissance mondiale qui adopte une mesure qui transgresse si drastiquement le droit des femmes à disposer de leur corps, notamment en cas de violences, est un signal fort – un de plus – du recul de l'esprit des Lumières. L'atteinte au système d'éducation et à sa richesse, sa diversité, selon le filtre d'une vision utilitariste ne reposant sur aucune base étayée, enfonce le clou d'une dynamique autocrate qui installe ses pions. Et la diversité, parlons-en encore, celle-ci est également menacée à tous les étages : chez les êtres humains, communauté au sein de laquelle les lobbys anti-genre et religieux déploient un nouvel arsenal de bataille. Mais aussi au niveau des autres êtres vivants de cette planète, vertébrés et invertébrés, végétaux, qui s'éteignent, malheureusement pas à petit feu, mais de manière accélérée. Sans de réponse politique adéquate face à cette urgence. Dès lors, même si la voix des urnes a parlé et que la mécanique du pouvoir va reprendre ses droits, *Espace de Libertés* continue à titiller ses lecteurs avec ces thématiques. Ce mois-ci, votre magazine s'interroge d'ailleurs sur celles et ceux qui œuvrent dans l'ombre pour tenter d'influer sur le cours de l'histoire. Celle de la fabrication des lois qui, au gré des tendances morales ou commerciales traversant nos sociétés, dessinent le cadre de nos démocraties. Ces lobbys mal-aimés, car ne cultivant pas une transparence outrancière, valeur cardinale contemporaine, et n'œuvrant pas (toujours) pour le bien commun ou l'épanouissement collectif, sont ici décortiqués. Pour comprendre, être informé.e.s de leurs mécanismes et, qui sait, leur opposer un contre-pouvoir quelquefois vital. Car là encore, les courants traditionalistes et rétrogrades s'activent dans les couloirs des cénacles décisionnels, pour peser sur des décisions qui ont un impact sur quelque 512 millions de citoyen.ne.s européens. S'organiser et agir, voilà le mot d'ordre pour éviter la marche arrière. 

Opinion

Euthanasie : bientôt une avancée ?



En fin de législature, une modification de la loi relative à l'euthanasie a été votée : elle prévoit que la déclaration anticipée «ne peut être prise en compte que si elle a été établie ou confirmée moins de dix ans avant le début de l'impossibilité de manifester sa volonté». Cette extension du délai de validité de la déclaration constitue une avancée positive selon Benoît Van der Meerschen, secrétaire général du Centre d'Action Laïque. Mais la vigilance reste de mise quant à son application.

La période « d'affaires courantes » d'un gouvernement a pour effet mécanique de remettre le Parlement à l'avant-plan de la scène politique, ce qui peut parfois réservé des surprises. C'est le cas avec le vote, le 25 avril dernier, de l'article 121 d'une loi portant des dispositions diverses en matière pénale et en matière de cultes, et qui prévoit, d'une part d'étendre de façon générale la durée de validité de la déclaration anticipée d'euthanasie de 5 à 10 années, d'autre part, d'organiser un traitement plus intéressant encore pour celui qui enregistre sa déclaration anticipée à la commune.

En effet, dans cette dernière hypothèse, le déclarant peut lui-même déterminer la durée de validité de sa déclaration (donc au-delà de 10 ans) et il ne doit plus s'inquiéter de la date d'expiration prévue par ses soins, car la com-

mune (vraisemblablement) l'interpellera elle-même 3 mois avant l'expiration de la déclaration. À ce moment, ainsi averti par l'administration, le déclarant pourra décider de la modifier, la prolonger ou la retirer. De son côté, l'ADMD (Association pour le droit de mourir dans la dignité) se charge d'informer ses membres qui lui remettent une copie de la déclaration de la proximité de l'expiration du délai de validité.

Si le dispositif prévu ne brille pas par sa simplicité (il aurait été plus simple de se contenter de supprimer toute référence à pareille durée de validité...), les avancées obtenues par ce texte sont inespérées et n'étaient nullement prévues par l'accord de gouvernement.

Cependant, elles restent encore virtuelles car, comme le précise Jacqueline Herremans, présidente de l'ADMD, «la nouvelle loi précise que la disposition n'entrera en vigueur qu'à la date de publication au Moniteur belge de l'arrêté royal [qui] doit intervenir avant le 1er janvier 2020. Or, nous savons tous que la formation de la prochaine coalition gouvernementale risque de prendre beaucoup de temps. Rien ne dit qu'au Nouvel An 2020, le pays aura un gouvernement. Si les modalités d'application de la loi n'ont alors pas fait l'objet d'un arrêté royal, l'incertitude n'en sera que plus grande. Beaucoup de gens pourraient en pâtrir.»

Prolifiques «pro-life»

La prévention des violences sexuelles dans le contexte des conflits armés semblerait de prime abord le genre de cause qui met tout le monde d'accord. Et pourtant, fin avril dernier, les États-Unis ont littéralement saboté un texte censé protéger les victimes de ce genre de violences. La résolution votée au Conseil de sécurité de l'ONU se déclinait en trois axes: création d'une commission d'enquête spéciale, sanctions contre les violeurs et bourreaux, et accès à des services de santé pour les victimes. Et c'est sur ce dernier point que Donald Trump et ses conseillers ont fait barrière, exigeant le retrait de la référence à la «santé sexuelle et reproductive», des «éléments de langages favorables», selon eux, à l'interruption de grossesse. Le texte édulcoré sous la pression américaine a finalement été voté à treize voix contre deux abstentions (russe et chinoise). Depuis l'élection de Donald Trump, le droit à l'avortement est régulièrement remis en cause aux États-Unis. Et tout récemment, il a encore reculé sous la pression des «pro-life»: après l'interdiction de l'IVG dès les premiers battements de cœur dans l'État de Géorgie, l'Alabama vient d'adopter une loi encore plus restrictive, sans exception aucune en cas d'inceste ou de viol. (ad)

Droit dans le mur

«Emprisonner moins de personnes [...] aurait un impact relativement faible sur le niveau de violence dans la société, tandis que les politiques alternatives et actions de prévention de la violence auraient un effet plus important pour des coûts économiques et sociaux infé-

rieurs.»: c'est le constat dressé par une équipe de chercheurs de l'Université de Berkeley (Californie) qui ont réalisé une étude à partir de 111110 cas de personnes condamnées pour des violences (infractions sur les armes, agressions sexuelles, vols aggravés, coups et blessures, etc.) dans l'État du Michigan entre 2003 et 2006. Les résultats publiés le 13 mai dernier dans la revue scientifique américaine *Nature* sont sans appel: la prison ne servirait à rien en matière de prévention de la violence, que ce soit au travers de l'effet de dissuasion ou de la fonction de réinsertion qui lui sont assignés... en théorie. *Alter Échos* a récemment pointé le fait qu'en Belgique, le taux de suicide en prison est huit fois supérieur à celui enregistré dans la population. Mais les visées expansionnistes de la politique carcérale actuelle ne laissent planer aucun doute quant à l'absence de remise en cause du «tout à la prison» et de ses effets délétères sur les personnes détenues et sur leurs proches. Décriminaliser, dépénaliser, désincarcérer: pour ouvrir les portes des prisons, il faudrait d'abord ouvrir les yeux. (ad)

Hors-piste

Forcée par l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAFF) de prendre des médicaments pour faire baisser le taux de testostérone que produit naturellement son corps, l'athlète sud-africaine Caster Semenya a choisi de ne pas renoncer à ce qu'elle est. La double championne olympique et triple championne du monde du 800 mètres a annoncé vouloir rester comme elle est et arrêter sa carrière «la tête haute». Le recours pour discrimination introduit par la coureuse auprès du Tribunal arbitral du sport n'aura pas porté ses fruits, malgré l'approbation d'une résolution condamnant la position de l'IAAF sur l'hyperandrogénie par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Cette affaire illustre la situation de discrimination dans laquelle se retrouvent les personnes intersexes, «parce qu'elles ne correspondent pas aux normes sociales et médicales existantes». Et l'Equality Law Clinic de l'ULB de rappeler qu'en Belgique, les enfants intersexes restent «inutilement soumis à des procédures médicales de normalisation». Car eux aussi ont le droit de ne pas renoncer à ce qu'ils sont: à la société de changer de regard sur la non-binarité. (ad)

Une mosquée pour femmes, actrice de changement

Sherin Khankan dirige la mosquée Mariam à Copenhague depuis 2016. Une mosquée pour et par les femmes : les hommes sont les bienvenus sauf le vendredi, jour de prière réservé à la gent féminine. Cette mère de quatre enfants veut bousculer la structure patriarcale de l'islam. Mariages interconfessionnels, droit au divorce pour les femmes, lutte contre les violences conjugales et contre l'islamophobie : voici quelques-uns des combats de cette activiste féministe musulmane, première imame de Scandinavie.

Propos recueillis par Vinciane Colson
Journaliste « Libres ensemble »

Des femmes imames, est-ce un phénomène nouveau ?

À l'époque du prophète, dans les années 600, à Médine, au moins trois femmes dirigeaient les prières. Il n'y avait pas de mosquée comme on les connaît aujourd'hui, mais les femmes agissaient comme professseures, combattantes et imames. Cependant, lors du second califat, on leur a interdit de mener la prière pour les autres femmes. Et depuis lors, on a normalisé cette structure patriarcale. Quand les musulmans aujourd'hui n'acceptent pas les imames, ils ne suivent pas les pas du prophète Mahomet, mais ceux du second calife, Omar. On trouve par ailleurs, dans l'histoire, des imames en Chine depuis 1820, aux États-Unis et au Canada depuis 2005,

et en Allemagne depuis plusieurs années aussi.

Vous affichez votre titre d'imame au féminin. Une fierté pour vous ?

Le titre est très controversé, parce que tout commence avec le langage. Quand vous prenez le titre, vous défiez la structure et les rapports de force. Cela dérange les gens. Mais à partir du moment où vous dirigez une mosquée, que vous délivrez le *khutba* – le sermon du vendredi –, que vous menez la prière, donnez des conseils spirituels, célèbrez des mariages et des divorces islamiques, j'estime que vous avez le droit de porter le titre d'imame. Aujourd'hui, à la mosquée Mariam, nous avons trois imames et nous en sommes fiers. Le phénomène s'étend. Nous avons créé un



Sherin Khankan,
« La femme est
l'avenir de l'islam »,
Paris, Stock, 2017,
288 p.



Dans la mosquée Mariam, les codes sont bousculés.

effet domino et cela inspire d'autres femmes.

Quelle est la différence entre un imam et une imame ?

La différence ne vient pas du genre, mais de l'approche. Je porte une attention particulière à l'égalité des genres. Nous avons trois hommes à la mosquée Mariam, qui constituent des forces importantes du projet. Nous avons lancé une académie islamique car nous pensons que c'est très important de réinterpréter le Coran selon notre époque et nos sociétés actuelles, avec un focus sur l'égalité hommes-femmes. La différence entre notre mosquée et les autres mosquées danoises, c'est que nous avons appliqué les droits des femmes sur le terrain : notre mosquée est devenue actrice de changement. Je suis convaincue que beaucoup d'imams parlent de l'égalité hommes-femmes. Mais nous, nous

l'avons mise en pratique. Et c'est seulement quand vous concrétisez vos idées que vous pouvez changer les choses. Nous avons, par exemple, rédigé un nouveau contrat de mariage islamique qui donne aux femmes le droit de divorcer, interdit la polygamie et annule le mariage s'il y a des violences physiques ou mentales. Nous avons aussi rendu possibles les mariages interconfessionnels.

Quels sont les défis les plus importants pour l'avenir ?

Je suis moi-même le produit d'un mariage interconfessionnel. Ma mère est une immigrée finlandaise chrétienne et mon père, un réfugié politique musulman pratiquant. J'ai donc été élevée entre l'Est et l'Ouest, entre le christianisme et l'islam, et mes parents s'aiment toujours. Les enfants qui naissent de couples



Sherin Khankan préconise une remise en question de la structure et des lectures patriarcales des institutions religieuses.

mixtes développent une flexibilité mentale naturelle qui leur permet de naviguer entre différentes religions et cultures. Et c'est vraiment quelque chose dont notre société a besoin. Je crois que tout commence au sein de la famille. Si nous n'autorisons pas les jeunes à choisir leur partenaire, si nous utilisons la religion pour contrôler les choix des gens, la religion n'a aucun bienfait. Je suis persuadée qu'en tant que leaders spirituels, nous devons trouver des

solutions islamiques à ces dilemmes que connaît la jeunesse. Nous vivons en Europe, donc c'est naturel que de jeunes femmes musulmanes tombent amoureuses de non-musulmans. D'ailleurs, il n'y a rien dans le Coran qui dit qu'une femme musulmane ne peut pas épouser un non-musulman. Il est spécifié qu'un musulman peut épouser une juive ou une chrétienne. Il n'est pas dit que les femmes peuvent aussi... mais il n'est pas dit non plus qu'elles ne peuvent pas. Par contre, c'est très clair que les femmes comme les hommes doivent chercher un amour sincère.

Comment gérez-vous vos détracteurs ?

Ouvrir une mosquée pour femmes, ce n'est pas une idée fulgurante que j'ai eue il y a trois ou quatre ans. Non, j'ai eu cette vision en 1999-2000 lors d'un voyage à Damas. Donc, je me suis préparée. J'ai pris part au débat, j'ai écrit plusieurs livres sur l'islam en Europe, je voyage régulièrement, les gens me connaissent. Et je n'ai pas peur des critiques. Je savais qu'en changeant la structure patriarcale, je changerais le rapport de force. Je savais que ça ne plairait pas à tout le monde car les gens ne veulent pas que l'on change les statu quo. Mais la seule manière d'y arriver, c'est d'agir. Les premières oppositions, je les ai rencontrées dans ma propre sphère privée. Ça m'a renforcée et toutes les critiques que j'ai reçues ensuite de l'extérieur, ce n'était rien par rapport à ce que j'avais surmonté. Et puis, je suis de nature positive, je me concentre toujours sur les gens qui nous soutiennent.

© Nikolai Linares / Ritzau Scanpix/AFP

Qui vous soutient ?

Nous avons derrière nous une communauté croissante de musulmans au Danemark. J'étais une des conférencières principales à la rencontre annuelle des musulmans britanniques. Je ne pense pas qu'ils m'auraient invitée s'ils ne me reconnaissaient pas comme une voix importante. Le grand imam d'Indonésie, qui représente la troisième plus grande mosquée du monde avec 200 000 participants à la prière chaque vendredi, est venu à la mosquée Mariam à Copenhague. Il a béni la mosquée et il a fait une déclaration écrite pour déclarer que les imames sont une nécessité. Des couples viennent de tout le Danemark, mais aussi de Norvège, de Suède, du Royaume-Uni, de France, d'Égypte pour se marier dans la mosquée Mariam parce qu'ils sont tombés amoureux au-delà des frontières religieuses.

Pourquoi avoir réservé votre mosquée aux femmes ? Pourquoi pas une mosquée mixte ?

J'ai toujours rêvé d'une mosquée pour hommes et femmes où venir en famille et prier ensemble. Mais la majorité de ma communauté a choisi de la réserver aux femmes. J'étais en minorité, c'est la démocratie... Au début, j'étais très triste. Mais en fin de compte, c'est une excellente décision. Il ne faut pas brûler les étapes. Des imames qui dirigent la prière pour les femmes et pour les hommes, c'est trop controversé pour la majorité des musulmans dans le monde. En créant une mosquée

réservée aux femmes, nous avons pu réaliser de vraies révolutions comme les mariages interconfessionnels, la reconnaissance du droit des femmes au divorce, les imames. Quand vous provoquez le changement, vous devez le faire doucement et judicieusement, et vous devez écouter votre communauté. Et puis, même si nous relayons notre sermon du vendredi au reste du monde grâce aux réseaux sociaux, nous avons réussi à créer un espace vraiment magique pour les femmes, le vendredi, il y a une vraie sensation d'unité et de confiance.

Vous voulez aller encore plus loin ?

Je rêve de créer un même lieu de culte pour toutes les religions. Une maison qui accueillerait les chrétiens, les musulmans et les juifs – commençons par les trois religions principales et invitons les autres après. Nous descendons tous du même Dieu, nous partageons les mêmes valeurs: la générosité, le pardon, la pitié. En tant que musulman, juif ou chrétien, si vous niez les autres religions, vous niez la source de tout, c'est-à-dire Dieu. Les synagogues, les mosquées et les églises sont des lieux de culte, mais aussi de connaissance et d'éducation. Nos cérémonies religieuses ont lieu des jours différents, donc pourquoi ne pas tout mettre dans un seul bâtiment ? Nous pourrions prévoir trois portes et une seule pièce principale... Nous pourrions être créatifs et faire de cette maison une métaphore des religions unies. ♪



Lobby planet



C'est un «marronnier», dirait-on dans le jargon médiatique: la question de l'influence et des méthodes employées par les lobbys est en effet récurrente. Mais à l'heure où l'on réinterroge avec insistance la démocratie et ses mécanismes, il n'est pas inutile de resservir les petits plats dans les grands et d'analyser l'impact de ces réseaux d'influence sur les plus hauts lieux de pouvoir. Ce dossier décrit donc la mécanique et la logique adoptées par ces hommes et ces femmes de l'ombre. Qui se cachent, ceci dit, de moins en moins. Tout dépend évidemment de l'objet défendu: commercial ou idéologique? Controversé ou poussé par l'opinion publique? Avec ou sans une riche manne financière? Car sur la planète lobby, tout n'est pas forcément machiavélique ou tourné vers des intérêts privés (même si, sur ce point, les avis divergent). Un certain nombre d'acteurs issus du tissu associatif œuvrent également pour «avoir l'oreille» des décideurs et influer sur les textes législatifs. Quelle différence – et y en a-t-il une? – avec les lobbyistes traditionnels? Réponses au fil des pages. (se)

L'influence en aparté

Environ 30 000 lobbyistes travaillent à Bruxelles pour influencer la législation européenne. Cette pratique, très ancienne, est souvent critiquée. Elle permettrait aux intérêts privés de peser, dans l'ombre, sur les orientations politiques. L'Union européenne progresse vers plus de transparence, mais pendant ce temps, en Belgique, les progrès pour cadrer le lobbying se font beaucoup plus lents.

Par Cédric Vallet
Journaliste

«C'est un signal fort: le Parlement est enfin sérieux au sujet de la transparence et de l'influence des lobbys.» Le communiqué de l'ONG Transparency International est limpide: l'hémicycle européen est sur la bonne voie. Le 31 janvier 2019, les élus européens ont voté une modification du règlement intérieur de leur institution. Les présidents de commissions parlementaires, les rapporteurs de textes législatifs et rapporteurs fictifs (ceux qui suivent le dossier pour leur groupe politique) devront publier les rendez-vous qu'ils auront eus avec des groupes d'intérêt; les fameux lobbys si souvent évoqués lorsqu'on parle de politique européenne. «Nous avons beaucoup "lobbyé" pour que ce texte soit adopté», lance Vitor Teixeira de Transparency International Europe. «C'est une avancée intéressante, mais cela ne suffit pas, car beaucoup de députés européens ne sont pas touchés par cette modification du règlement intérieur.»

Si les élus de Bruxelles et Strasbourg ont finalement accepté ces nouvelles règles, c'est que les lobbys n'ont pas franchement bonne presse. Ils sont

régulièrement pointés du doigt pour influencer les législations européennes au profit d'intérêts privés. Dernier scandale en date: les *Implant Files*, révélés à l'automne dernier par le Consortium international des journalistes d'investigation. On y découvrira les efforts considérables, et partiellement payants, des producteurs d'implants médicaux (pacemakers, stents, prothèses de hanche, implants mammaires, etc.) pour éviter que la législation européenne – extrêmement laxiste – pousse à davantage de contrôles publics et centralisés de la qualité de leurs produits, pourtant responsables de complications médicales et de décès chez de nombreux patients.

Les *Implant Files* ne sont qu'un dossier parmi d'autres. Le dieselgate, le glyphosate, la directive sur les produits du tabac ou celle sur les droits d'auteur ont été au cœur de batailles de groupes de pression. «Il y a des cas problématiques, mais attention, il serait caricatural de parler d'institutions directement sous influence des groupes d'intérêt. Le lobbying, c'est d'entrée de jeu un élément-clé de la démocra-

tie au sein de l'Union européenne», explique Denis Duez, professeur à l'Institut des études européennes de l'Université Saint-Louis.

Bruxelles, nid de lobbyistes

Le lobbying est presque aussi vieux que les démocraties occidentales, même s'il trouve plutôt ses racines dans le monde anglo-saxon. Le mot *lobby* évoque les halls d'hôtel ou les couloirs feutrés des Parlements; ces lieux où des intérêts constitués peuvent aborder des élus et discuter en aparté du contenu de tel ou tel texte. Toutefois, l'Europe continentale n'est pas en reste. Dans son ouvrage *Lobbying: de l'histoire au métier*, Michel Clamen fait remonter la pratique du lobbying français au début du XX^e siècle, lorsque l'entreprise Michelin fit pression sur l'administration des Ponts et Chaussées pour numérotter les routes.

L'ONG Corporate Europe Observatory définit le lobbying «comme une action visant à influencer, directement ou indirectement, un processus décisionnel en faveur de groupes d'intérêt particuliers». Il s'agit donc, en théorie, d'informer les décideurs publics de réalités de terrain, de l'impact d'une législation sur la pratique d'une activité, ou sur des enjeux plus globaux, d'exprimer un point de vue collectif sur une question et... de faire pression sur les décideurs. Au sein de l'Union européenne, l'expression d'intérêts, qu'il s'agisse de ceux des entreprises, des ONG, de collectivités locales ou des syndicats, fait partie de l'élaboration des décisions. «Les contributions de groupes d'intérêt sont théorisées dans le *Livre blanc sur la gou-*

vernance européenne qui date de 2000», détaille Denis Duez. «L'idée est que la concertation des parties prenantes renforce la légitimité d'une législation, car les acteurs concernés ont pu s'exprimer. On considère que cela aide à prendre de meilleures décisions.»

Et puis, contrairement au cliché fort répandu d'une Commission européenne pléthorique, l'Exécutif est assez maigrichon. Environ 33 000 fonctionnaires et agents y travaillent pour une population de 510 millions d'habitants. À titre de comparaison, le seul ministère de l'Économie et des Finances français compte 140 000 employés. La Commission européenne a donc besoin d'expertise pour réaliser les études, les analyses, le travail juridique ou économique nécessaire à l'élaboration de directives ou règlements dans un environnement politique et juridique particulièrement complexe. La Commission réclame des contributions venues d'acteurs économiques et non économiques, de la part de spécialistes qui maîtrisent la dimension technique de tel ou tel dossier. «Le revers de la médaille», conclut Denis Duez, «c'est que cela génère une dépendance des fonctionnaires à l'égard d'une expertise externe et d'un savoir qui vient surtout des acteurs économiques.» Car derrière les dimensions techniques se cachent souvent des enjeux politiques.

Les institutions européennes – Commission, Parlement, Conseil des ministres – décident de législations qui concernent toute l'Europe. Donc, les intérêts qui s'expriment sont très nombreux. Bruxelles, plus qu'un nid



d'espions, est un véritable nid à lobbys. De 28 000 à 35 000 lobbyistes professionnels arpenteraient les couloirs du quartier Schuman.

Face à la méfiance grandissante du public vis-à-vis des lobbys, les institutions européennes ont commencé à réguler les pratiques. En 2011, un registre de la transparence commun au Parlement et à la Commission est créé. L'idée est, à l'origine, de proposer à tous les groupes d'intérêt de s'inscrire sur un site web dédié. Les informations à fournir sont assez basiques: budget, nombre de personnes employées, objet social. Seule la Commission a rendu l'inscription à ce registre obligatoire pour accéder aux commissaires, aux membres de leur cabinet ou aux plus hauts niveaux de la fonction publique européenne (les directeurs généraux). On relève 11 765 organisations enregistrées, dont environ 6000 issues du monde industriel et commercial,

contre 3140 organisations non gouvernementales. Les secteurs économiques sont donc deux fois plus nombreux à Bruxelles que les ONG.

Confiscation du débat

«Le lobbying fait partie du processus démocratique à Bruxelles», explique Olivier Hoedeman, coordinateur de Corporate Europe Observatory, une ONG qui scrute l'influence des lobbys industriels. «Le problème, c'est qu'il occupe un rôle prépondérant, au détriment du débat public. Et parmi les lobbys professionnels, ceux issus de la sphère économique et de l'industrie sont les plus influents, ils ont davantage de moyens. Il existe un déséquilibre flagrant entre les lobbyistes qui défendent des intérêts privés et les autres groupes organisés. Le risque, c'est que ces intérêts confisquent le processus de décision.» La régulation du secteur bancaire, par exemple, «a surtout été tributaire des



contributions des entreprises», pense Olivier Hoedeman.

L'influence est, par essence, une notion complexe à mesurer. Il y a les rendez-

vous officiels, mais aussi les événements mondains, les débats et les soirées au cours desquels des liens informels se créent. On pense à Google qui organisa l'an passé une petite sauterie avec

concert de Wyclef Jean et des invités triés sur le volet afin de discuter de la réforme du droit d'auteur.

Auprès des institutions européennes, ceux qui connaissent le mieux les rouages du processus décisionnel – très complexe – sont les plus efficaces. Les moyens humains et financiers sont dès lors cruciaux pour exercer une influence sur l'orientation d'un texte, le plus en amont possible. Et à ce jeu-là, les industriels sont souvent sur la balle, même si les ONG sont loin d'être impuissantes.

Portes dérobées

Mais le lobbying n'est pas qu'une question de transparence. Certaines pratiques posent problème, car elles montrent que les frontières entre lobbying et institutions sont poreuses. Les *revolving doors* (portes tournantes) illustrent bien cet état de fait. Des groupes d'intérêt emploient couramment d'anciens députés ou fonctionnaires dans des fonctions de lobbyistes afin de fluidifier l'accès aux décideurs clefs. Le cas emblématique est celui de José Manuel Barroso, ancien président de la Commission employé par Goldman Sachs. Un cas parmi d'autres.

Selon Transparency International, 30 % des députés de la législature 2009-2014 ont ensuite travaillé pour des organisations inscrites au registre de transparence. Le chiffre des anciens commissaires monte à 50 %. Les ONG demandent que l'on durcisse les règles en imposant une «période de gel», comme au Canada, où il est interdit aux anciens élus et fonctionnaires de

travailler dans le privé, spécifiquement dans les mêmes domaines pour lesquels ils étaient employés, pour une période à définir.

Les ONG comptent sur la prochaine Commission pour pousser plus loin l'agenda de la régulation du lobbying. Mais attention, comme le rappelle Denis Duez, le lobbying n'est pas le propre de l'Union européenne. Il existe dans les États membres, mais il est souvent moins scruté. «Certains États sont assez mal placés pour donner des leçons à l'Union européenne en la matière», dit-il. La Belgique en est l'illustration.

Belgique : le no man's land ?

Dans notre plat pays, l'un des vecteurs favoris des groupes de pression, c'est le gueuleton autour d'une bonne table. C'est ce qu'explique un lobbyiste préférant rester anonyme : «Sans les rendez-vous entre lobbyistes et politiques, certains restaurants étoilés – comme La Table de Mus, par exemple – ne survivraient pas.» Des rendez-vous au resto, tous frais payés, pour parler d'un dossier dans un cadre agréable et informel, c'est un classique. Lorsque des ministres sont invités, ils viennent avec leur conseiller, leur chef de cabinet; «facilement pour 200 euros par tête de pipe, vin compris», à la charge du groupe d'intérêt. Mais pour notre lobbyiste, il ne s'agit pas vraiment de «cadeaux» adressés aux politiques, «on est au XXI^e siècle, cela ne se fait plus», mais plutôt d'un «canal devenu habituel pour transmettre une information importante». Une sorte de tradition... bien peu connue et qui fait encore débat. Pour Laurette Oncke-

linx, il est «normal de rencontrer des fédérations, des associations qui permettent de confronter les points de vue, et même d'aller à leur rencontre dans leurs locaux. Cela arrive tout le temps. Mais se faire inviter dans un restaurant étoilé pour parler d'un dossier, c'est beaucoup plus problématique.» Benoît Hellings, chez Écolo, comprend qu'il soit «plus agréable de discuter autour d'une table. Le problème, c'est lorsque le lobbying est dissimulé. Il faut travailler à davantage de transparence.»

Car le lobbying, en Belgique, est bien moins scruté qu'au niveau européen. «Cela fait partie des nombreuses matières dont on ne parle pas», affirme Françoise Tulkens, ancienne juge à la Cour européenne des droits de l'homme et ex-présidente de la commission fédérale de déontologie de la Chambre des représentants. «Pourtant, la frontière entre corruption et lobbying est parfois très étroite», ajoute-t-elle. À tel point que le groupe des États contre la corruption du Conseil de l'Europe (Greco) avait pointé le vide abyssal en matière de régulation des activités de lobbying en Belgique.

La commission de déontologie s'est d'ailleurs saisie du sujet et a proposé la création d'un registre de transparence au Parlement fédéral, calqué sur le modèle européen. L'idée est la suivante : pour pénétrer dans les locaux de la Chambre des représentants, les lobbyistes doivent s'inscrire au registre, ce qui implique automatiquement d'adhérer à un code de conduite. Notons au passage que l'inscription à ce registre ne permet pas de savoir quel

député a rencontré le représentant d'intérêts. André Frédéric, député PS, qui siégeait au sein du groupe Renouveau politique se dit «satisfait» de ce changement dans le règlement de la Chambre. «Mais le système est loin d'être parfait. Il suffit de prendre un café à côté avec un lobbyiste non inscrit pour que cela sorte du cadre du registre». Chez Écolo, Benoît Hellings avait tenté, sans succès, de faire voter une proposition de loi visant à créer un registre de transparence strict dans le cadre de l'achat de matériel militaire à l'occasion du remplacement des F16 de la flotte aérienne belge. Tous les rendez-vous entre un responsable politique ou administratif avec un lobbyiste, ainsi que leur durée et leur contenu, auraient dû être consignés. «Il s'agissait d'un marché colossal pour lequel les besoins de transparence étaient immenses». Il faut dire que les débats n'avaient pas commencé sous les meilleurs auspices. «À mes côtés sur les bancs de la Chambre, il y avait Dany Van De Ven, lobbyiste de Lockheed Martin (l'entreprise constructrice des F35 américains qui a emporté le marché) alors que sa place était en tribune». «Je pense que le lobbying de Lockheed Martin a été particulièrement intense sur les libéraux, et cela a fonctionné.»

Pour Guido De Clercq, de Transparency International Belgique, il faudrait aller plus loin que les projets actuels de registres en instaurant une «empreinte législative» pour chaque loi votée. Cette empreinte permettrait de savoir qui a contribué au texte final, aux amendements et ainsi de rendre plus transparent le processus législatif et les interventions de lobbyistes. 

La bataille de l'info

Bruxelles, nid de lobbyistes ? C'est souvent l'image véhiculée, vu le nombre de professionnels qui exercent une pression sur les institutions européennes pour faire valoir leurs intérêts. Une nébuleuse complexe, qui fait partie intégrante du processus législatif, mais dont d'aucuns craignent qu'elle affaiblisse nos démocraties, sans respecter le bien commun. Interview de Martin Pigeon, chercheur et chargé de campagne, au Corporate Europe Observatory.

Propos recueillis par Sandra Evrard
Rédactrice en chef

L'argument souvent employé pour légitimer le lobbying est qu'il s'agit d'informer les personnes impliquées dans le processus démocratique. Qu'en pensez-vous ?

Je ne suis pas d'accord. L'information est censée être équilibrée et faute d'être objective, elle devrait être honnête. Ici, ce n'est pas le cas, c'est du mensonge par omission. La définition du lobbying est en soi politique, car les lobbyistes professionnels estiment que c'est une pratique d'influence et ils nourrissent une certaine indifférenciation entre ce qu'ils font et l'action des militants politiques, alors que ce n'est pas le même métier. Le fonctionnement des administrations publiques pose aussi question, avec l'idée d'une incapacité d'effectuer le travail en interne. Elles engagent donc des sociétés de conseil, un prestataire de services pour l'appliquer, puis un autre pour vérifier que cela a été bien fait. Tout cela aux frais du contribuable. L'État organise ainsi sa propre impuissance, ce qui lui permet aussi de se dédouaner ! De ce fait, le nerf de la guerre, c'est l'expé-

tise. Il faut pouvoir apporter au fonctionnaire ou à la «cible», de la légitimité pour sa position. Et ce qui la rend légitime, c'est d'amener des scientifiques. On constate d'ailleurs dans la sociologie des lobbyistes qu'il y a de plus en plus de profils de formations en sciences dures, alors qu'avant, on avait plutôt des profils universitaires généralistes et polyglottes.

Pourquoi Bruxelles est-elle un nid à lobbyistes ?

La réglementation et l'autorisation de mise sur le marché est une compétence européenne. Quasiment 80 % du droit économique et financier provient du droit européen, avant d'être transposé en droit national. L'Union européenne est une machine à faire le sale boulot pour les gouvernements. Le Conseil a un droit de veto et fonctionne à huis clos, ce pour quoi l'UE n'est pas une démocratie. Quand il n'y a pas de majorité qualifiée au niveau de la comitologie, pour la mise sur le marché d'un produit, c'est à la Commission de prendre

la décision en dernier recours, pour ne pas bloquer le système. Or, dans la remise sur le marché du glyphosate, Jean-Claude Juncker n'a pas voulu endosser la responsabilité politique des États qui voulaient lui refiler la patate chaude et il a donc proposé une réforme de la comitologie – ce qui était révolutionnaire – mais n'avait aucune chance de passer. Juncker souhaitait que lorsqu'il n'y a pas de majorité qualifiée des fonctionnaires en comitologie, et que cela passe en comité d'appel (où siègent alors les représentants des États membres), de rendre les positions publiques. C'était une proposition courageuse, mais elle dort dans un tiroir du rapporteur du Parlement sur la question, un eurodéputé conservateur polonais. Et à mon avis, elle ne ressortira jamais. Les États membres n'en veulent pas, les entreprises sont horrifiées de cette proposition qui politise le débat et qui donc, leur échapperait. Car pour eux, l'ennemi, c'est l'arbitraire politique. Leur but, c'est la coopération réglementaire, avec une reconnaissance mondiale de tous les systèmes réglementaires qui permettraient de vendre un produit partout lorsqu'il y a une reconnaissance réglementaire quelque part. C'est très dangereux, car l'enjeu est de dévisser le politique, de l'évaporer. Plus personne ne prend de décision et les décideurs ne sont plus identifiables. Quand on ridiculise la démocratie, à partir d'un moment, les gens aspirent à autre chose. Si les États membres continuent à rejeter toute la faute sur Bruxelles, alors qu'ils composent l'Union européenne, ils vont finir par détruire le projet européen. Donc, avant d'accabler les populistes, ils devraient se regarder dans le miroir.

Le lobbying pose-t-il un problème pour nos démocraties et toutes les actions de lobbying sont-elles à mettre sur le même pied?

Il faut nuancer le propos, car chez Corporate Europe, on fait aussi du lobbying: nous souhaitons faire pression sur les politiques en vue de changer la loi et personne ne nous a nommés pour ça. Ce qui nous permet d'exister, c'est la bonne conscience de personnes qui ont de l'argent et le mettent au service de recherches ou d'actions dans lesquelles elles croient. C'est le système anglo-saxon, avec des fondations privées qui placent du capital dans certaines structures avec un mandat – chez nous, ces fonds sont également placés sur les marchés financiers – ce qui peut être perçu par certains comme un problème. Il existe aussi un autre problème lié au financement par la philanthropie: c'est leur pouvoir financier. La fondation Gates, par exemple, dépense plus d'argent que l'aide au développement pour certains projets, comme la prévention du paludisme. La dépendance aux dons philanthropiques peut véritablement modifier les positions économiques, politiques et stratégiques de certains États. Nous l'avons constaté lors de réunions de haut niveau avec des représentants africains, qui ont changé de position en cours de route suite à certaines influences. Les philanthropes n'ont de comptes à rendre à personne. Et si Bill Gates ou George Soros veulent que leur point de vue domine, ce sera le cas. Il y a donc une légitimité à leur action, particulièrement lorsqu'il n'y a pas d'autres moyens de financer cer-

taines recherches, mais il ne faut pas éluder ces dimensions sous-jacentes. La démocratie peut donc être mise en péril par les deux: associations et industries. Il est important de regarder les sources de financement. Nous ne pourrions par exemple pas être financés par la Commission européenne. Nous préconisons de multiplier les fonds sur lesquels s'appuient les ONG afin de pouvoir faire de la recherche sur le sujet choisi, même si l'un des philanthropes ne veut pas le financer. L'autre écueil, c'est le regroupement des philanthropes, car cela réduit la diversité. Mais par rapport à la question, il faut quand même faire la différence entre un intérêt catégoriel et un intérêt diffus, c'est-à-dire entre l'intérêt commercial très spécifique et l'intérêt politique, qui s'inscrit dans une volonté d'avoir le meilleur gouvernement possible. Je n'utilise pas le mot «gouvernance», car il dépolitise le politique. Quand on parle de gouvernement, on parle de politique et donc de responsabilité.

Les associations n'ont-elles pas gagné en puissance ces dernières années dans la bataille de l'information menée par les groupes de pression ?

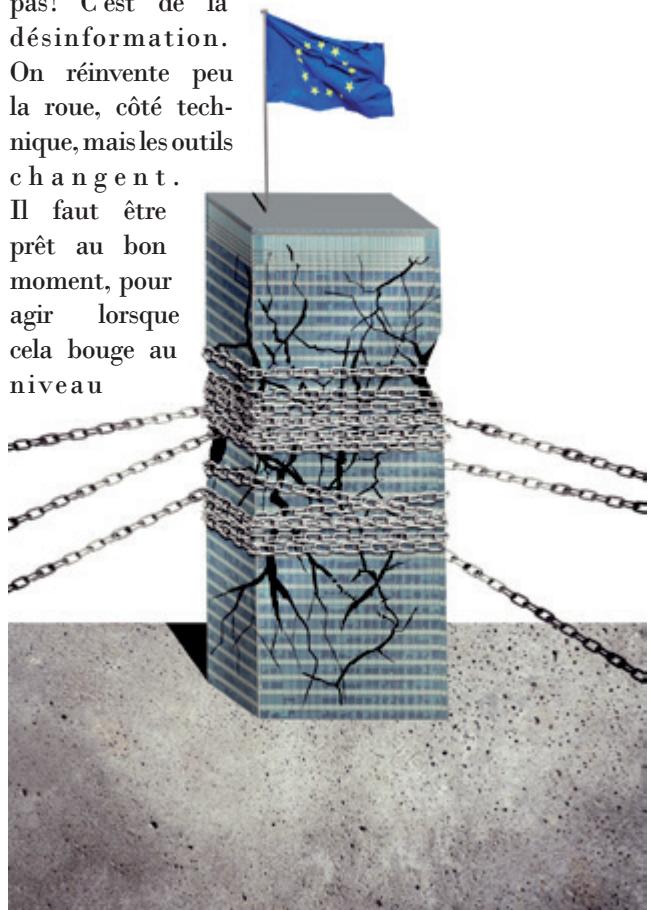
Le plaidoyer des ONG fonctionne sûrement plus qu'avant, on le voit d'ailleurs dans la couverture médiatique et le fait que le lobbying classique commence à s'en plaindre, en affirmant que le lobbying des ONG devient plus important que celui des entreprises. Ce qui est faux, mais c'est bon signe qu'ils le disent! Cependant, les moyens sont bien moins importants que dans l'industrie et pour un glyphosate interdit,

il y a quinze autres molécules toxiques qui restent sur le marché.

Les techniques de pression employées par les lobbyistes se sont-elles multipliées pour tenter d'atteindre leur but?

Parmi les techniques, être l'idiot utile du lobbying de son adversaire est devenu une arme redoutable. C'est ainsi que les lobbyistes des ayants droit ont essayé de convaincre les députés que les citoyens et les universitaires qui les interpellaient sur les dangers de la réforme sur le droit d'auteur et le copyright (articles 11 et 13) étaient les idiots utiles des GAFAM, ce qu'ils n'étaient pas! C'est de la désinformation.

On réinvente peu la roue, côté technique, mais les outils c h a n g e n t .
Il faut être prêt au bon moment, pour agir lorsque cela bouge au niveau





de la législation. Néanmoins, pour influencer le Parlement européen, les entreprises doivent devenir des acteurs politiques et le chantage à l'emploi entre dans cette catégorie.

La communication de ces boîtes est très importante, elle ne sert pas uniquement pour l'extérieur, mais aussi pour que leurs employés restent, pour que leurs valeurs ne soient pas trop mises à mal, c'est très stratégique. Et c'est aussi pour cela qu'elles requalifient tout. Par exemple, l'industrie des pesticides se nomme l'industrie de protection des

plantes. Il y a de vrais cyniques dans ces boîtes, souvent les dirigeants qui savent très bien ce qu'ils font, mais aussi des personnes qui croient vraiment à leur mission, d'où l'importance de cette communication interne.

Les « cadeaux » font-ils partie des techniques employées pour convaincre ?

Les cadeaux sont limités à 150 euros. À côté de cela, il y a beaucoup de voyages d'études. Mais ce qui est en jeu, c'est le lien : le don contre don. Les médias associent souvent la question du lobbying et du conflit d'intérêts à la corruption, ce qui n'est pas le cas. Un conflit d'intérêts, ce n'est pas de la corruption, mais plutôt d'être lié à deux intérêts contradictoires. Ce n'est pas parce qu'un scientifique reçoit des subsides d'un industriel qu'il va écrire que $A + A = B$, c'est parce qu'il a déjà écrit que $A + A = B$ qu'il recevra les subventions. Le groupe de pression recrute quelqu'un qui pense comme lui. Le problème, c'est que cela deviendra ensuite plus compliqué de changer d'avis. La visibilité de ces pratiques notamment grâce à Internet et aux réseaux sociaux, est finalement le seul contre-pouvoir de ces pratiques.

Le salaire fait-il partie des motivations pour exercer ce métier ?

Un lobbyiste chevronné peut gagner, en net, 15 000 euros par mois ou 500 euros de l'heure. Ces chiffres sont rapportés par les journalistes qui travaillent sur les matières européennes et qui, parfois, deviennent lobbyistes avant d'arrêter à cause de conflits éthiques. 

Quand les lobbys nous veulent du bien

Les pratiques menées par les lobbyistes sont fréquemment dénoncées comme le fait de groupes privés qui ne défendent qu'un intérêt privé. Mais elles sont souvent contrebalancées par les actions émanant de la société civile. Et dans un étrange jeu de pouvoirs et de contre-pouvoirs, un certain équilibre visant à la sauvegarde de l'intérêt général est maintenu. Avec plus ou moins de succès, selon les matières, il faut bien l'avouer.

Par Sabine Schrader
Journaliste

Lorsqu'on évoque le travail des lobbys, on peut s'interroger sur la pertinence d'une distinction entre «mauvais» et «bons» lobbys. Mais comment définir ceux qui appartiennent au premier groupe ou au second? Historiquement, on le sait, le terme lobby fait référence à une époque où n'importe quel particulier ou représentant d'une association, quelle qu'elle soit, se pressait dans le couloir du Parlement pour aller y trouver les députés et tenter de les influencer dans leurs choix politiques. Le terme, en soi, a évolué au fil du temps pour prendre une connotation négative. Une connotation héritée de l'image, parfois simpliste, d'un capitalisme sauvage et sans vergogne, où des groupes privés influencent désormais le pouvoir politique à force de menaces et de chantage à l'emploi. Le terme lobby revêt donc plutôt une façon d'agir – en agissant de telle façon qu'il influence la législation et les acteurs politiques – qu'un type d'intérêts.

Sortir du manichéisme

D'ailleurs, comme le rappelle Vincent de Coorebyter, en citant Rousseau: «Il n'existe pas d'intérêt général, mais bien une somme d'intérêts particuliers.» Et c'est en cette somme, la plus complète possible, d'intérêts particuliers représentés que l'intérêt général sera le mieux préservé. C'est précisément dans cette idée de confrontation des différents intérêts des uns et des autres que se résume le travail des lobbys, selon le CRISP qui choisit une posture intellectuelle volontairement sans parti pris. D'après l'historien Marcus Wunderle, le terme le plus adéquat est d'ailleurs celui de «groupe de pression», une terminologie débarrassée de toute connotation péjorative.

Car le «bon lobby» est très délicat à définir: «Il y a toujours des combats qui représentent le bien», rappelle-t-il. «Un exemple: il y a eu les groupes qui ont défendu les femmes et qui étaient favorables à la dépénalisation de l'avortement. Ces groupes étaient dans l'ensemble des bonnes personnes, mais leur cause n'était pas nécessairement bonne.»

lisation de l'avortement, mais il y a des groupes de pression d'obédience religieuse qui défendront exactement le contraire en s'y opposant. L'Église reste très puissante en Belgique. Et puis, selon les régions, les sensibilités sont différentes. Il suffit de dépasser nos frontières... La Pologne qui n'est qu'à deux jours de route de chez nous ne défendra pas les mêmes valeurs. Pareil pour les États-Unis. Plutôt que de s'attacher au bien-fondé des valeurs défendues par les groupes de pression, je pense qu'il vaut mieux s'intéresser à la façon dont ceux-ci et leurs campagnes sont financés: un financement le plus large possible sera toujours le meilleur.»

Plaidoyer et place publique

Du côté des ONG, c'est le mot «plaidoyer» qui est le plus volontiers usité. Bien sûr, il s'agit souvent d'organis-

mes qui défendent des intérêts qui touchent à l'universel, tant leur combat est fondamental: Amnesty International milite depuis près de soixante ans pour les droits de l'homme et personne ne contestera la légitimité de son engagement. Il en est de même pour les célèbres campagnes menées par un groupe d'ONG, dont Handicap International pour l'interdiction des mines antipersonnel. Mais au-delà de l'aspect universel du bien-fondé de leurs combats, les ONG ont une autre priorité: «L'implication de l'opinion publique dans des actions citoyennes est probablement ce qui différencie l'activité de plaidoyer d'une ONG ou d'une association par rapport à un lobby pur et simple», explique Jean-Jacques Grodent, ancien chargé de plaidoyer chez SOS Faim. «Une activité de plaidoyer visera à défendre des intérêts proches de l'intérêt général et pour cela mobilisera le plus grand nombre possible de citoyens. Nous mettons le



débat sur la place publique. Alors qu'au contraire, le travail de certains lobbys, notamment économiques, se fait dans l'ombre». Mais toutes les campagnes de sensibilisation ne rencontrent pas le succès escompté. «Pour qu'une campagne donne des résultats concrets, il faut la réunion d'un certain nombre de paramètres», rappelle Jean-Jacques Grodent. «Il y a la disponibilité de l'agenda des partenaires et des acteurs politiques, mais l'opinion publique a aussi un rôle important». La récente campagne «On ne joue pas avec la nourriture» qui visait à dénoncer la spéculation bancaire sur les matières premières a recueilli un succès inattendu, auprès du public, mais aussi auprès des banques elles-mêmes. «Certaines banques ont réagi probablement dans le but d'améliorer leur image», explique Jean-Jacques Grodent, «et aussi pour se désengager d'un marché assez marginal. Je pense qu'au-delà de la question de savoir si une banque peut être amenée à spéculer sur tout et n'importe quoi, certaines d'entre elles étaient contentes de sortir d'un marché marginal, très spéculatif et pas très rentable. Certaines n'étaient même pas au courant des conséquences de ce genre de spéculation, car les politiques d'investissements sont prises dans les sièges internationaux où l'on ne se soucie pas vraiment des conséquences de ce genre de pratiques. Pareil du côté politique, beaucoup ignoraient combien la spéculation sur les matières premières nuisait au développement économique des pays du Sud. Du

côté des clients des banques, on a été surpris par l'importance de la mobilisation citoyenne.»

À l'heure du marché mondial

Mais le soutien de l'opinion publique ne suffit pas. Pour des petites ONG, la possibilité de nouer des alliances avec d'autres acteurs, des ONG ou des associations locales, est déterminante dans le succès d'une campagne. Sans elles, difficile de se faire entendre au niveau européen ou international, face à des lobbys économiques qui pèsent parfois lourdement sur les orientations politiques. «Je ne pense pas que les lobbys soient plus puissants aujourd'hui, mais ils sont proportionnels à la taille du marché, qui est devenu mondial», résume Jean-Jacques Grodent. «Et puis, ils sont plus nombreux.» Face à eux, les groupes de pression doivent aussi être organisés en réseaux, ou faire partie d'associations à l'échelle mondiale.

L'association belge de défense des consommateurs Test Achats n'agit plus seulement au niveau fédéral et fait partie du Bureau européen des unions de consommateurs, de l'International Consumers Research & Testing ainsi que du Consumers International, qui chapeaute les organisations de consommateurs dans le monde. «C'est vrai que notre poids n'est pas toujours suffisant face à des sociétés qui ont plus de moyens que nous», explique Julie Frère, porte-parole chez Test Achats. «Il y a toujours une défense organisée face à nous, quel que soit le secteur. Mais il y a parfois des victoires: au niveau européen, on a obtenu la suppression du *roaming*, alors que le dossier

a traîné pendant des années. Au niveau fédéral, nous avons obtenu l'application du nutri-score¹, après une longue opposition du CEVIA, le lobby du secteur alimentaire. Notre travail de lobbying auprès du ministère de la Santé a porté ses fruits et désormais le nutri-score est appliqué. Mais c'est vrai que les actions n'aboutissent pas à tous les coups, qu'une mobilisation citoyenne derrière, nous rend plus forts.»

De là à sous-entendre que le politique a perdu de son pouvoir? «La Belgique profite quand même de la présence des institutions européennes sur son territoire», rappelle Marcus Wunderle. «L'Europe fait office de parapluie pour ses membres grâce à un certain nombre de directives qui visent à protéger le consommateur.» Même si force est de constater que la législation est souvent en retard par rapport à certaines situations dénoncées par les groupes de contre-pouvoir. «Cela s'explique par le fait qu'ils agissent précisément en tant qu'acteurs du contre-pouvoir, face à une situation donnée», explique l'historien du CRISP. «Et leur action est souvent plus diffuse. Plus ces groupes de pression auront une grande représentativité, plus ils auront du pouvoir. Quand on prend le secteur des médicaments, par exemple, il y a énormément d'acteurs en présence. Il y a le secteur pharmaceutique, celui de la santé qui est du côté des pouvoirs publics, les associations de consommateurs, les représentants des associations de pharmaciens, de médecins... D'une façon générale, on espère qu'impliquer autant d'acteurs permet la meilleure prise en compte possible de la santé. Même si d'un côté, on a un acteur éco-

nomique, de l'autre on a le politique, et donc le souci de la santé publique. Pour moi, l'essentiel est dans la mise en présence de ces différents acteurs et ces différentes interactions vont automatiquement réguler les choses.»

Ces «lobbys» qui font bouger les mentalités

Parmi les acteurs en présence qui interviennent dans le processus législatif, il ne faut pas oublier les associations qui sont le porte-voix d'intérêts dans des matières plus morales. On pense à certaines associations représentant des communautés religieuses, ou militant pour des matières spécifiques, qui relèvent de l'avancement de la science, de la morale, de l'égalité des genres, du droit à disposer de la vie, de celui d'avorter, du mariage pour tous... Autant de sujets qui sont aussi le reflet de l'époque dans laquelle elles sont discutées au Parlement. Quand fut votée en 2014 la loi qui étendait aux mineurs l'autorisation d'euthanasie, tant l'ADMD (l'Association pour le droit de mourir dans la dignité), que l'Ordre des médecins et des pédiatres ont fait un travail d'information auprès du politique. «En tant que médecins, on se bat pour la qualité de vie, et donc de fin de vie, dans le respect des convictions philosophiques de chacun», rappelle le professeur Jacques Brotchi, neurologue et membre de l'ADMD. «Si je ne respecte pas les demandes de mon patient, je vais lui insuffler une souffrance psychologique. L'Ordre des médecins a ainsi pris en compte l'évolution de la médecine dans le serment d'Hippocrate, en y ajoutant l'idée d'éviter toute souffrance au patient.

¹ Il s'agit d'un système d'étiquetage basé sur un logo avec cinq valeurs allant de A (vert et bon pour la santé) à E (rouge pour les aliments à limiter) qui informe sur la valeur nutritionnelle d'un produit. Il est adopté en Belgique depuis le 2 avril 2019.

L'ADMD se bat dans le même sens. Au niveau de la loi, nous aimerais étendre la durée de validité de la déclaration anticipée d'euthanasie de cinq ans (qui est le délai prévu actuellement) à dix ans. Mais je ne parlerais pas de lobby quand il s'agit d'associations de ce type. Ou alors de "lobby positif" dans le fait d'informer les gens.» Car ce travail d'information reste néanmoins apparenté à une forme de lobby dans la mesure où il influence les politiques, non par la pression, mais par la connaissance la plus exhaustive possible des conséquences de leurs prises de décision.

Entre intérêts divergents, la relative bonne santé du politique

Depuis l'automne dernier, une loi oblige les lobbys à s'enregistrer au Parlement. Comme c'est le cas au Parlement européen depuis juillet 2011. Sont repris dans cette dénomination de lobby tout groupe d'influence, quel qu'il soit et quelle que soit la matière. Si la loi est en soi une avancée, elle n'est néanmoins pas accompagnée de sanction en cas d'oubli d'enregistrement... Mais la volonté de plus de transparence est louable. Et au niveau du Parlement, qu'il soit régional, fédéral ou européen, la mise en présence de tous les intérêts, parfois divergents, garantit *in fine* un certain équilibre. Au Parlement bruxellois où il siège depuis 2009 en tant que député MR, Jacques Brotchi déplore les lenteurs de l'installation de la 5G à Bruxelles, contre laquelle plusieurs associations de défense des citoyens s'opposent, au nom de la santé des habitants. Si le célèbre médecin



balaie ce genre d'arguments en rappelant que la 3G et la 4G sont bien plus toxiques, le débat a au moins le mérite de rassurer sur un point: les associations citoyennes ont suffisamment de poids pour bloquer des dossiers en discussion parlementaire, à l'heure où d'aucuns dénoncent la toute-puissance des lobbys industriels. En tout cas, du point de vue local. Mais à l'échelle mondiale, il est clair que les groupes de pression doivent plus que jamais s'organiser en réseaux pour assurer et garantir leur rôle de contre-pouvoir. 

Religions et pouvoir : une histoire d'influence

Les lobbys religieux n'ont cessé de se développer ces dernières années, en réinventant une communication plus «tendance» et des stratégies d'entrisme afin de s'imposer dans les sphères d'influence européennes. Quitte à se rapprocher de mouvements politiques d'extrême droite.

Par Pierre Jassogne
Journaliste

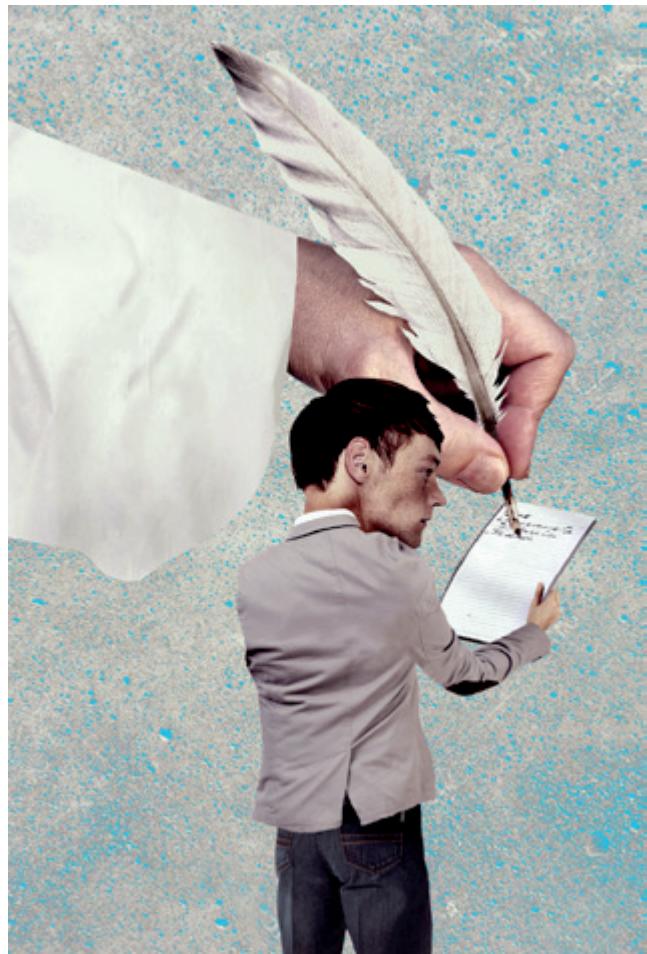
Depuis dix ans, on assiste à un nouveau développement des lobbys religieux à Bruxelles. Ces groupes se sont spécialisés, en abordant des domaines comme la défense de la vie, celle de la famille ou de la liberté religieuse. Parmi les plus influents, citons ADF (Alliance Defending Europe), avec sa dizaine de lobbyistes accrédités au Parlement européen. Ce lobby, né aux États-Unis, gère des programmes de bourses juridiques pour former de nouvelles générations d'avocats à défendre un programme conservateur chrétien. Il finance des affaires judiciaires en faveur de sa lutte contre les droits sexuels et reproductifs, contre les droits des LGBTQI+ ou contre l'euthanasie. En la matière, ADF défend actuellement à la Cour européenne des droits de l'homme le dossier Tom Mortier contre la Belgique. À la tête de ce lobby, on retrouve la fille de Gabrielle Kuby, théoricienne de l'idéologie du genre, Sophia Kuby, activiste catholique conservatrice allemande et membre du conseil d'administration d'European Dignity Watch (EDW),

un autre lobby influent, dont le siège est situé à la même adresse bruxelloise qu'ADF. EDW fournit des analyses politiques et des recherches sur des questions relatives à la législation anti-discrimination et à des questions bioéthiques. L'organisation a mis en place un réseau d'ONG et d'experts qui rencontrent des députés et des fonctionnaires européens afin de leur fournir des analyses et des recherches scientifiques d'un point de vue anti-choix. EDW est connu pour inonder les députés de notes et d'informations pour la dignité de la personne et les droits de l'homme, en protestant contre les initiatives en faveur des droits pro-choix et LGBTQI+.

En matière juridique, le Centre européen pour le droit et la justice (ECLJ) est aussi un acteur influent important. Basé à Strasbourg et émanant d'une ONG américaine évangélique, ce centre s'est spécialisé dans les litiges à la Cour européenne des droits de l'homme, où il tente de limiter la reconnaissance des droits des LGBTQI+ et en matière

de procréation, en intervenant dans de nombreuses affaires comme celle de Soile Lautsi contre la présence de crucifix dans les écoles publiques italiennes en 2011. Son directeur, Gregor Puppinck, représente également le Saint-Siège au Conseil de l'Europe où il a notamment défendu la liberté de conscience des professions médicales, dans les domaines de l'avortement et de l'euthanasie, et s'est opposé à la légalisation de la gestation pour autrui.

À côté de ces mastodontes, on peut citer aussi l'Institut européen de bioéthique (IEB), dont les positions sur l'avortement ou l'euthanasie ne laissent aucun doute sur les visées du mouvement, malgré son intitulé pseudo-scientifique. L'IEB dispose de trois lobbyistes accrédités au Parlement, parmi lesquels Carine Brochier et Constance du Bus, figure de proue de la Marche pour la vie en Belgique. Dans son comité d'honneur, on retrouve deux députés slovaques, Anna Zaborska, qui prône par exemple l'enfermement des personnes homosexuelles, ou Miroslav Mikolasik, président de Domum Vitae, une association empruntant son nom à l'instruction romaine de la congrégation pour le domaine de la foi «sur le respect de la vie humaine naissante et la dignité de la procréation». À leurs côtés, Elizabeth Monfort, ancienne députée européenne, qualifiée par *Le Monde* de «figure catholique proche de l'Opus Dei et adversaire déclarée du lobby du genre». Elle préside l'association Alliance pour un nouveau féminisme européen qui a «pour but de lutter contre les théories du genre en Europe».



L'IEB a établi un réseau avec d'autres mouvements européens et internationaux comme avec la Fondation Lejeune, par exemple, un mouvement anti-choix dont le président, Jean-Marie Le Méné est membre de son comité scientifique. Depuis 2009, ce dernier fait partie de l'Académie pontificale pour la vie. Il est aussi à l'initiative du site d'actualité genethique.org qui relaie les thèses des différents lobbys religieux et conservateurs en matière d'IVG ou d'euthanasie.

À noter que l'IEB partage ses bureaux (ou à tout le moins l'adresse) avec

Alliance Vita, association créée en 1993 par Christine Boutin, un des principaux mouvements pro-vie (avec un budget de 2,3 millions d'euros) qui présente ses objectifs comme «le respect de la dignité humaine, particulièrement des plus vulnérables». Ce mouvement est aussi devenu célèbre pour ses violences contre le mariage entre personnes de même sexe.

Une communication à la pointe

Au cours des dernières années, ces divers mouvements ont gagné en professionnalisme et en visibilité à travers le recours à l'expertise. Celle-ci constitue même une ressource pour ces lobbys dans la mesure où les institutions européennes sont véritablement en quête d'expertise

tout au long du processus de prise de décision. «Nous sommes passés d'un mouvement de militants assez amateurs à un mouvement professionnel», insiste Neil Datta, directeur exécutif du Forum européen pour la population et le développement. «Ce sont des gens qui touchent un salaire pour ce genre de travail, qui ont des diplômes en droit, en politique, des personnes qui savent comment naviguer au sein des institutions notamment européennes, et comment faire avancer un agenda politique.»

Le succès de ces mouvements s'explique aussi par leur stratégie à sécuriser leur discours pour le rendre plus acceptable au premier abord en abordant un langage séculier. «Ils sont contraints d'adapter et de lisser



leurs discours pour être entendus, un signe que leur véritable mission est tout simplement inaudible, voire inacceptable pour la grande majorité des Européens», remarque Neil Datta. Ils ont ainsi développé toute une rhétorique, en instrumentalisant le registre des droits de l'homme qui leur fournit un catalogue très vaste de principes universels et consensuels, autour de notions comme la dignité humaine ou le droit à la vie, que ce soit en matière d'avortement ou d'euthanasie. C'est à travers ces notions que ces mouvements mènent d'ailleurs des procès en Europe et testent les cours, avec une même finalité, légitimer leurs idéaux religieux.

«Les anti-choix ont aussi très vite compris l'importance et la force que pouvait leur donner une mobilisation de terrain. Du fait de la sécularisation de la société, ils ont dû trouver de nouveaux modes d'action. Il y a eu une réflexion et une organisation, du côté pro-vie, qui n'a pas son pendant du côté pro-choix. Parce que, de ce côté, on pensait que ce combat était acquis et gagné», ajoute Émilie Mondo, chercheuse à l'Institut d'études européennes de l'ULB.

Cette mobilisation qui a trouvé son point d'orgue avec la campagne citoyenne One of Us lancée en 2012 qui souhaitait la fin du financement de l'UE pour la recherche sur les cellules souches embryonnaires humaines et pour les ONG fournissant des services de santé et de droits en matière de sexualité et de procréation dans les pays en développement.

«Les lobbys religieux ont trouvé une force de frappe, un angle d'attaque, un espace vide dans lequel ils se sont engouffrés, au détriment des pro-choix qui ont dû réagir, mais avec retard. Cet angle d'attaque, cet espace vide, ce fut notamment l'Initiative citoyenne européenne», poursuit Émilie Mondo. Cette pétition a recueilli presque 2 millions de signatures dans sept pays européens (Espagne, Hongrie, Allemagne, Italie, Pologne, France et Royaume-Uni), a reçu le soutien de deux papes, l'actuel et le précédent, et sa défense a été orchestrée par Gregor Puppinck, directeur d'ECLJ. Depuis 2016, cette campagne est devenue une fédération transnationale de vingt-cinq associations; elle continue de faire pression avec des revendications similaires au niveau européen et elle est désormais gérée par le directeur de la Fondation Lejeune.

Un agenda pour l'Europe

Si leur activisme s'est professionnalisé, l'autre stratégie de ces mouvements passe par le tissage d'un réseau toujours plus influent. La plupart de ces associations et ONG religieuses se sont d'ailleurs fédérées au niveau européen depuis 2013, sous l'éten-dard Agenda Europe. À la base, il s'agissait d'un blog qui assurait une veille législative constante et attaquait au vitriol les défenseurs des droits humains. «Agenda Europe est devenu un réseau d'organisations inspirées par le Vatican, s'opposant au droit à l'avortement, à la contraception, mais aussi au mariage pour tous, aux droits LGBTQI+», explique

Neil Datta. Agenda Europe réunit des ONG comme le Centre européen pour la loi et la justice ou l'organisation ADF. Ce rassemblement coordonne les actions, tant à l'échelon national qu'international, en lançant des idées qui se transforment en actions concertées, avec des relais sur le terrain comme La Manif pour tous en France, HazteOir en Espagne ou Ordo Iuris en Pologne. Coordonnée par Gregor Puppinck d'ECLJ, la campagne One of Us, stigmatisant l'avortement, concernait également la plupart des membres d'Agenda Europe. Avec un seul credo: celui de restaurer l'ordre naturel. «Agenda Europe perçoit les avancées progressistes comme une émanation de l'Europe. Les différents groupes qui le composent veulent donc y être présents afin d'y stopper ces avancées, même si l'Union européenne n'a pas vraiment de compétences à ce niveau, elle peut néanmoins indiquer le ton à prendre sur certaines questions», continue-t-il.

Depuis 2015, Agenda Europe a défini cinq stratégies thématiques différentes contre l'euthanasie, pour la liberté de religion, pour le mariage et la famille, pour s'opposer à la législation anti-discrimination et contre la gestation pour autrui. Celles-ci sont portées par des personnalités comme Gudrun Kugler, une militante autrichienne, proche du Vatican, contre les droits sexuels et reproductifs, actuellement députée pour l'ÖVP, le parti chrétien-démocrate autrichien. On retrouve aussi Sophia Kuby ou Grégor Puppinck. «C'est dans le domaine du mariage et de la

famille qu'Agenda Europe a été sans conteste le plus efficace, notamment en marquant un coup d'arrêt à l'extension des droits matrimoniaux aux couples de même sexe en Croatie ou en Slovénie. Sa méthode a consisté à recenser les initiatives citoyennes, telles les pétitions formelles, qui imposent aux autorités publiques d'agir par voie référendaire ou par d'autres procédures officielles», relève Neil Datta.

Ces mouvements sont aussi soutenus par de nombreux mécènes et donateurs parmi lesquels figurent des aristocrates autrichiens, des milliardaires anti-avortement, des oligarques russes proches de l'Église orthodoxe ou des fondamentalistes américains proches de l'administration Trump. Ces derniers ont consacré 50 millions de dollars au déploiement de ces groupes religieux et conservateurs en Europe ces dix dernières années, en soutenant des campagnes contre les droits des LGBTQI+ en Roumanie et en Tchéquie, en finançant un réseau de campagnes anti-avortement en Italie et en Espagne. C'est ce qu'a révélé OpenDemocracy sur son site en mars dernier. Grâce à ce soutien, ADF et ECLJ ont dépensé plus de 20 millions d'euros en Europe depuis 2008.

Une convergence des luttes

«Et si ce rassemblement ne s'est pas structuré plus tôt, c'est parce qu'il a fallu créer un corpus idéologique, celui de l'idéologie du genre», rappelle Neil Datta. Rien d'étonnant à ce que depuis quelques années, les critiques et les attaques autour



du genre se multiplient un peu partout sur le continent. D'autant que la dynamique politique dans beaucoup d'États européens leur est favorable. «Il est intéressant de voir que ces idées se développent au moment même où on assiste, dans certains pays, à un recul sur les questions de démocratie. Les reculs sur les questions de sexualité, de droits des femmes, des minorités constituent souvent les premiers indicateurs d'un recul de la démocratie», poursuit Neil Datta.

Plusieurs de ces mouvements se sont d'ailleurs retrouvés à Vérone au printemps dernier lors du Congrès mondial des familles, auquel ont participé plusieurs leaders de l'extrême droite européenne, dont

Matteo Salvini, ministre italien de l'Intérieur. «Aujourd'hui, ce projet dépasse largement le giron catholique et permet des articulations inédites avec des groupes et des partis populistes et d'extrême droite. Historiquement, ceux-ci n'avaient pas d'intérêt pour les questions mobilisées par ces groupes religieux. Salvini est quelqu'un qui n'était ni religieux ni intéressé par les questions autour de la famille. Mais il a compris l'intérêt de ce combat, de l'instrumentalisation de la religion à des fins nationales», termine le sociologue David Paternotte. De quoi appeler les mouvements progressistes et laïques à la plus grande vigilance et à être plus que jamais unis face à cette nouvelle menace à double visage. 

Défendre son bout de gras

Convaincre les décideurs et autres «cibles» en charge des dossiers d'adopter, rejeter ou amender telle ou telle législation ou politique: c'est le job du lobbyiste. Un métier source de fantasmes, parfois avérés, mais dont les mécanismes sont surtout méconnus du grand public. D'après Joël De Decker, ancien lobbyiste dans le domaine des technologies de l'information et de l'intelligence artificielle, nous avons une vision naïve du métier. Et il fait d'emblée retomber le soufflé: chacun défend ses intérêts!

Propos recueillis par Sandra Evrard
Rédactrice en chef

Faire pression sur le pouvoir, est-ce normal?

Le lobbying est un très vieux métier: chaque clan a toujours défendu son «bout de gras». Dès qu'il y a eu un pouvoir, des gens ont toujours essayé de défendre leurs intérêts auprès du législateur. Tout le monde prétend défendre l'intérêt général, mais en réalité, il n'y a pas de bon lobby ou de lobby vertueux. La mission est de défendre son bout de gras quand il s'agit du commerce et son idéologie lorsqu'il s'agit d'une ONG. Personne n'est dans l'intérêt général, même si certains en ont l'illusion. Tout le monde est payé pour défendre des positions particulières. Mais le lobbying est un *dirty word* («sale mot»), car il véhicule une série d'images qui ne sont pas toujours positives. Le mot n'est d'ailleurs jamais utilisé par l'indus-

trie ni par les institutions. On parle plutôt de *public affairs manager* ou de représentants de groupes d'intérêt. Pour moi, le lobbying est un exercice de démocratie participative dans les coulisses du pouvoir. Et on est toujours, dans ce métier, le mauvais lobbyiste de quelqu'un d'autre. Je me rappellerai toujours Romano Prodi, alors président de la Commission européenne, s'exprimer dans un restaurant de la rue de la Loi: «Les lois, c'est comme les saucisses, mieux vaut ne pas savoir comment elles ont été préparées.» Finalement, le législateur est dans la position d'un juge. Il entend différentes thèses, il doit se faire une opinion et, à un moment, arbitrer. C'est à lui que revient le souci de l'intérêt général, pas au lobbyiste. Tout comme un avocat n'a jamais le souci de la vérité, mais celui de défendre la thèse de son client. Et

d'ailleurs, le législateur aspire à rencontrer des lobbyistes, car cela lui procure l'information nécessaire pour instruire son dossier.

Pourquoi affirmez-vous qu'il s'agit de pratiques démocratiques ?

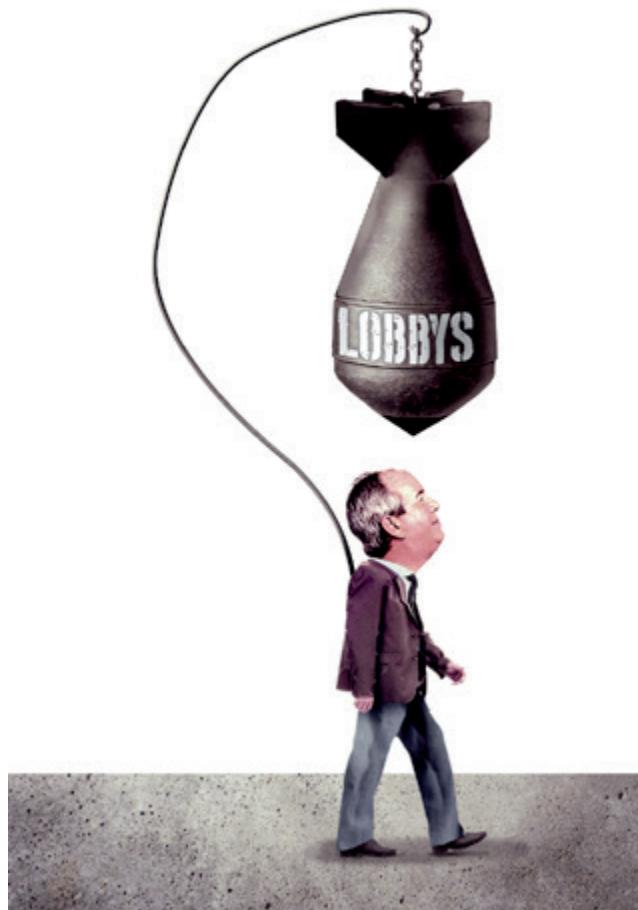
Les fonctionnaires ne sont pas omniscients. Même s'ils sont extrêmement bien formés, ils ne peuvent pas tout connaître, et surtout pas l'impact dans les entreprises et sur le ter-

rain. Voilà pourquoi recevoir de l'information les intéressent. S'ils n'organisent pas avec les différents groupes de pression ces «grands messes» d'information durant lesquelles les fonctionnaires entendent les parties s'étripper sur tel ou tel sujet, leur hiérarchie va leur reprocher.

Quels sont les clients, les thématiques dans les quelles vous êtes intervenu ?

J'ai été *public affairs manager* durant onze ans pour IBM et puis consultant indépendant, notamment pour Microsoft et Qualcomm (qui détient le brevet GPS US). J'ai pu intervenir au niveau des directives européennes





du commerce et de l'OMS lors des négociations TRIPS (*Trade-related aspects of intellectual property rights*). L'idée était d'échanger de l'agriculture contre des nouvelles technologies et de l'informatique: les pays du Nord achetant des légumes et des fruits et ceux du Sud, des technologies. Et je suis aussi intervenu auprès de l'OCDE et de la COCOF concernant les logiciels libres. J'ai également œuvré auprès du Conseil de l'Europe par rapport à des conventions relatives à l'environnement et la culture.

Quelles sont les tactiques employées par la profession ?

Il faut avoir un bon dossier et prendre rendez-vous. Le nom de l'entreprise ou de l'ONG est pour 99 % dans la réussite du rendez-vous. Que ce soit IMB ou Greenpeace, ce sont des noms qui ouvrent des portes. Il faut d'abord identifier la bonne personne à influencer. Ce n'est pas toujours la plus gradée, mais souvent le fonctionnaire chargé du dossier. Faire du relationnel, traîner ses guêtres rue de la Loi, inviter un tel au restaurant, c'est du lobbying à la papa. Internet a changé les choses: une révolution pour la profession, car nous sommes depuis lors informés directement. Le plus dangereux dans notre profession, c'est de découvrir l'information dans la presse. Il faut travailler en amont, faire du monitoring des matières qui concernent nos clients pour pouvoir agir au moment opportun et faire partie des listes des gens qui sont consultés. L'objectif est d'obtenir une proposition de directive avec laquelle on n'a pas de problème, avant qu'elle passe au Parlement et au Conseil, parce que c'est beaucoup plus facile de regarder au-dessus de l'épaule du fonctionnaire européen lorsqu'il rédige la directive, en lui disant: «Là, si on mettait un verbe conditionnel plutôt qu'un affirmatif?» Son chef ne va même pas lui demander pourquoi et cela évite de faire voter quelque 700 parlementaires pour effectuer ce changement par la suite. Pourtant, si je rentre avec ce travail effectué, mon supérieur ne va rien y trouver d'exceptionnel, il va estimer que je fais juste mon métier. Alors

que si j'arrive à faire voter un amendement au texte par le Parlement, c'est estimé plus glorieux et j'aurai une promotion!

Les fonctionnaires européens ont-ils conscience que beaucoup de choses se déroulent à leur niveau ?

Oui, je pense que les pères des directives savent qu'ils ont beaucoup de responsabilités. Mais c'est revu par leurs chefs de service et la direction. Ils ne sont pas seuls, il y a des *check and balances* un peu partout. Cela exige également de travailler avec les États membres et cela engendre plus de frais... Il faut ensuite suivre les transpositions des directives dans les différents États, car de plus en plus d'actes normatifs européens laissent une marge d'appréciation dans la transposition nationale, ainsi que dans l'application et la définition des contraintes.

Pourquoi y a-t-il chaque fois plus de directives de cette sorte ?

C'est une manière d'avancer, ce qui n'est pas facile avec vingt-huit pays. C'est typiquement une méthode de diplomate. L'Europe se fait comme ça, par des petits pas.

Les journalistes ou ONG qui enquêtent sur les pratiques des lobbyistes révèlent parfois des documents qui démontrent les véritables positions de l'industrie. Or, celle-ci ne se soucie pas toujours de l'intérêt général, et est en contradiction avec ce qui est affirmé publiquement. Cette opacité est-elle une source de reproche légitime ?

C'est normal que les *position papers* internes soient différents de la communication externe. Ceux-ci sont parfois excessifs, car ils représentent l'idéal à atteindre (c'est le syndrome du marquis de Sade) et la position extérieure de l'entreprise sera, elle, basée sur un compromis. C'est aussi le rôle du lobbyiste que de préciser en interne ce qui est «vendable», de passer au stade de la position avec laquelle l'entreprise «peut vivre», plutôt que celle idéologiquement souhaitée. Le secteur privé a certes horreur des lois de régulation qui leur disent comment produire et commercialiser leurs produits. Mais soyons honnêtes, c'est aussi la position de nombreux citoyens: chaque fois qu'il y a une nouvelle loi, ils rouspètent et considèrent cela comme une atteinte à leur liberté.

On reproche aussi aux lobbys leur puissance, notamment financière, ce qui rendrait inégales les possibilités d'autres parties de faire valoir leurs positions.

Comment font les PME pour faire entendre leur voix? Elles se regroupent en associations. Comment contrer la puissance des uns? Par l'organisation de groupes de contre-pouvoir. Le plus important lobby européen n'est pas celui de la chimie, de la finance, du pétrole, des communications, c'est le lobby agricole. Pourquoi n'interdit-on pas le glyphosate? Ce n'est pas à cause de Monsanto – on le voit venir de loin – c'est à cause du lobby agricole.

Quelles sont les «cibles» dans ce processus?

Pour chaque dossier, il y a généralement une vingtaine de personnes. Parmi celles-ci, le fonctionnaire en charge d'un projet de directive européenne (processus qui prend deux ans en moyenne) et sa hiérarchie. Nous sommes le plus souvent invités à ce stade du processus. Pour le lobbyiste, dans ce groupe de 20 personnes, tout l'art est d'être la 21^e et d'être accepté dans l'équipe pour sa valeur ajoutée, pour la qualité des arguments apportés. C'est le fait de se comprendre entre personnes qui connaissent à fond le dossier. Au Parlement européen, le rapporteur est également important dans le processus, de même que les inter-groupes parlementaires, dans lesquels on trouve un mélange de parlementaires et de représentants de groupes d'intérêt et où l'on discute de manière interactive. Beaucoup de compromis ou de «chemins vers la vérité» se façonnent finalement dans ces groupes-là. Ils n'ont pas pignon sur rue: c'est connu, mais ce n'est pas public et cela se déroule sur invitation. Nous ne sommes plus dans un style de lobbying «à la sauvage» où on forçait les portes. Il y a aujourd'hui une plus grande ouverture des institutions grâce à Internet, on note une plus grande transparence de part et d'autre. Les lobbyistes assument davantage ce et ceux qu'ils représentent. Cette transparence est d'ailleurs l'une des grandes préoccupations des institutions. Il faut jouer le jeu, car sinon vous prenez le risque de perdre votre accréditation et votre réputation, c'est très important.

Le Conseil de l'Europe a la réputation d'être moins transparent que les autres institutions, notamment à

cause des réunions qui s'y tiennent à huis clos. Pourquoi ?

Le Conseil a eu l'honnêteté de le dire, mais certaines réunions à la Commission se tiennent également à huis clos. C'est parfois nécessaire lorsqu'il faut trouver un compromis et pour éviter la foire d'empoigne. Je pense qu'il vaut mieux que la discussion qui permet d'aboutir à ce compromis se fasse à huis clos, c'est une question d'efficacité. Et puis, il est toujours très désagréable de perdre la face devant une caméra. Il y a aussi beaucoup de réunions qui se déroulent de manière discrète, notamment au bar du Parlement! Je comprends cela très bien. Mais ce n'est pas un problème pour le fonctionnement de la démocratie, car les points de contrôle sont là: le vote en commission et en plénière au Parlement, le COREPER (Comité des représentants permanents) au niveau des ambassadeurs et au niveau du Conseil. Je reviens à l'image de la saucisse de Prodi: à un moment, on présente la saucisse et si elle est bonne, tout va bien! Cela chatouille la presse qui veut tout savoir tout le temps, mais il faut laisser un peu de discréption dans l'élaboration des compromis. C'est une vieille tradition diplomatique.

Peut-être que ce qui travaille le plus l'opinion publique, c'est qu'aujourd'hui, la demande de transparence est plus importante ?

En même temps, les documents les plus importants sont sur Internet! On n'a pas de très bons rapports avec la presse dans ce métier. Ce

n'est pas nécessaire... On utilise finalement très peu les médias pour convaincre le législateur, contrairement au lobbying exercé par les ONG, où l'opinion publique est plus importante. Le GIEC, par exemple, qui est un lobby, maîtrise très bien la scène médiatique au niveau du réchauffement climatique ces derniers temps.

N'y a-t-il pas certaines pratiques qui posent question au niveau de l'éthique ?

L'une des questions qui se posent, notamment, c'est de savoir si l'on se montre ou si l'on «arme un guerrier». J'ai lu – je ne sais pas si cela est vrai – que Monsanto avait créé une fausse association d'agriculteurs

qui défend l'utilisation du glyphosate. Vrai ou pas, ce type de tactique est courant. Et ce qui l'est d'autant plus, c'est de demander à un lobbyiste de vous représenter sans citer votre nom. Mais le fonctionnaire avec lequel vous serez en relation voudra de toute façon savoir qui vous représentez... Beaucoup d'entreprises ont également adopté un code de conduite interne, ce qui permet par ailleurs à des fonctionnaires ou députés d'aller manger avec des représentants de groupes de pression sans que cela pose question. Chez IMB, on avait un *audit corporate* provenant directement de la direction, une fois par an, pour vérifier nos pratiques. Il y a aussi l'éthique personnelle du lobbyiste, même s'il est souvent dans la position du fou du roi. Mais c'est



aussi le seul à pouvoir refuser une demande du grand patron.

Les fausses expertises sont-elles employées pour corroborer des positions ou le lobbying s'appuie-t-il surtout sur les thèses qui vont déjà dans leur sens ?

Je ne peux pas exclure qu'il y ait de fausses expertises, mais on recherche en effet une position – qui provient de préférence d'une organisation – qui va dans le même sens que nous et on affirme ensuite que nous pensons la même chose de l'Organisation mondiale de la santé, par exemple. Le besoin d'experts est important dans notre domaine, en interne, mais aussi provenant de l'extérieur, de *think tanks*, d'universités ou d'organisations reconnues.

Y a-t-il des tentatives de soudoyer les « cibles » par de beaux voyages d'études ou des « primes » ?

Des voyages, pour aller où ? Je n'ai jamais connu cela. Je ne dis pas que cela n'existe pas, mais je ne l'ai jamais constaté, du moins dans notre domaine, qui n'est pas celui des marchés publics. Il y a bien eu par le passé des personnes qui entraient illégalement dans les bureaux pour voler des documents, mais c'est plus contrôlé aujourd'hui et les lobbyistes ont peur de perdre leur accréditation et de se retrouver sur une liste noire. Je pense que si une décision politique est adoptée par une institution et qu'elle ne correspond à aucune logique politique, sociale, économique ou environnementale, alors on peut suspecter qu'il y ait

de la corruption ou de l'influence. Mais l'enveloppe en-dessous de la table, c'est illégal et cela ne servirait à rien parce que l'on n'échange que des arguments intellectuels et que l'on ne peut donner une enveloppe à 700 députés ! Tout repose, au niveau des relations humaines, sur la confiance.

Mais le côté aléatoire des positions, le fait que l'impartialité absolue n'existe pas, implique de se reposer sur des choix qui sont à un moment donné personnels.

Le législateur est dans la position d'un juge qui écoute les thèses des différents avocats. Dans le monde judiciaire, ces derniers connaissent d'ailleurs très bien ceux qui ont l'oreille du juge, de par leur défense dans tel ou tel dossier. Mais c'est finalement l'honnêteté intellectuelle qui est récompensée. Il faut gagner le respect du législateur et en aucun cas le biaiser. On le fait une fois, mais pas deux !

Finalement, pour l'opinion publique, le plus important ne consiste-t-il pas à pouvoir espérer que le « juge » qui a sa propre ligne de conduite puisse en sortir parce que l'avocat lui a démontré que c'était nécessaire de le faire ?

Selon le vieil adage, «la vente ne commence que quand le client a dit non». Et à ce jeu, certains sont plus doués et audacieux que d'autres, même s'il est très difficile de juger l'efficacité de notre travail puisque nous sommes dans un processus de compromis que l'on peut lire comme une bouteille à moitié vide ou à moitié pleine.

Pourquoi tant de haine ?

Réseaux, piliers, mouvements... ainsi se structure la société civile en Belgique. Et chacun « prêche » pour sa « paroisse ». Entre les institutions défendant un système de valeurs et les lobbys « pur jus », la frontière est floue. La pratique du lobbying a longtemps été banalisée, sans doute parce que notre pays en a une longue expérience.

Vincent de Coorebyter

Professeur et titulaire de la chaire de Philosophie sociale et
Politique contemporaine - ULB

Le 13 décembre 1830, le cardinal-archevêque de Malines adresse une lettre solennelle au Congrès national, qui est chargé d'élaborer la Constitution. La lettre du cardinal énonce toutes les revendications de l'Église catholique en matière de régime des libertés, revendications qui seront presque intégralement reprises dans la Constitution. On répondra sans doute que la situation était particulière. Pour l'essentiel, le primat de Belgique reprenait les termes de l'accord noué entre catholiques et libéraux dès 1828, dans la perspective d'une prise d'indépendance à l'égard du régime hollandais : pour l'Église, la partie était gagnée d'avance. Mais ce contexte révèle une deuxième spécificité belge en matière de lobbying. Les clivages ont précédé la nation, la pluralité idéologique est admise, notre devise nationale et la pratique des gouvernements unionistes, jusqu'en 1847, ont pour but d'atténuer les effets de la division. Mais non de l'effacer. Les partis sont l'expression d'intérêts catégoriels, irréductibles à l'intérêt de la Nation.

Dès lors, l'idée d'intérêt général n'a guère de sens dans un pays qui a vu surgir, par-delà l'antagonisme entre cléricaux et anticléricaux, le mouvement flamand puis le mouvement ouvrier. L'expression des intérêts catégoriels bat son plein dès le milieu du XIX^e siècle, et habitue les esprits à cette évidence : il faut s'organiser collectivement pour peser sur la décision politique. Le lobbying se pratique bien avant que le terme soit importé des États-Unis : en 1957, en pleine guerre scolaire, Jules Gérard-Libois, animateur des groupes Esprit et futur fondateur du CRISP, plaçait l'Église catholique en tête d'un tableau représentant l'état des pouvoirs réels en Belgique.

Les intérêts catégoriels, une spécialité belge

On peut évidemment contester cette assimilation de l'Église, des partis, des syndicats ou du mouvement flamand à des lobbys. C'est même le but de cet article que de montrer ce qui distingue les authen-



tiques lobbys des institutions défendant un système de valeurs. Mais il faut partir de ce constat embarrassant : les lobbys n'ont pas le mono-

pôle de l'intervention politique. Des milliers de structures défendent des intérêts catégoriels, et notre système politique a intégré leur par-

ticipation à la vie démocratique dans son organisation législative et exécutive (protection des réseaux scolaires, des minorités idéologiques et philosophiques, des cultes et autres organisations convictionnelles reconnues, des représentants d'intérêts socio-économiques...). Comment dénoncer les lobbys dans un pays qui a constitutionnalisé ses divisions et qui organise une foule de canaux de concertation avec une société civile qui innervent les partis et les cabinets ministériels ?

La distinction entre les «bonnes» organisations de la société civile et les «mauvais» lobbys est d'autant plus difficile à faire que ces derniers revendiquent leur participation à la vie démocratique. Les lobbys ont compris l'avantage qu'ils pouvaient tirer de la théorie politique : ils se rangent dans le même camp que les syndicats, les ONG ou les Églises, c'est-à-dire dans la société civile. Plutôt que des groupes de pression ou d'influence, termes qu'ils récusent, ils se présentent comme des experts voués à éclairer le monde politique sur les décisions qu'il s'apprête à prendre, sur les enjeux, les conséquences et les contraintes entourant ces décisions. Pourvoyeurs d'une connaissance spécialisée, acquise au plus près du terrain qu'ils représentent, ils prétendent rendre les décisions politiques plus现实istes et plus efficaces en révélant leurs effets directs et indirects, positifs ou négatifs. Ils agissent donc de la même manière qu'un syndicat, une organisation féministe ou une association éco-

logiste qui alerte le politique sur les conséquences insoupçonnées de son action sur les travailleurs, les femmes ou l'environnement. Dans un pays qui ne demande pas aux intérêts catégoriels de se sacrifier au profit de la volonté générale, mais qui les invite au contraire à s'exprimer dans leur infinie diversité, les lobbys contribuent à la délibération politique : ils attirent l'attention sur des enjeux économiques que les autres acteurs de la société civile ont tendance à négliger.

Sur le plan théorique, donc, la bataille de la légitimité a été gagnée par les lobbys. Mais alors, pourquoi tant de haine à leur égard ? Tout simplement parce que nous ne sommes pas dupes de leur alignement sur la société civile : nous les jugeons sur leurs actes et non sur leurs déclarations, sur la pratique et non sur la théorie. Et, sur ce plan, il y a bien une singularité des lobbys.

«Fabrique de doute»

Monsanto en a donné deux exemples édifiants ces derniers mois. D'abord en agissant, avec d'autres, pour que l'Agence allemande d'évaluation des risques, sollicitée par l'Allemagne au nom de l'Union européenne, écrive un rapport favorable au glyphosate car fondé pour moitié sur une littérature pseudo-scientifique rédigée par une coalition d'entreprises chimiques¹. En vertu de ce procédé appelé «fabrique du doute», l'évaluation officielle de la dangerosité d'un produit repose sur des données trafiquées afin de faire

¹ *La Libre Belge*, 16 janvier 2019.

contrepoids aux expertises scientifiques et de semer le trouble dans l'esprit des décideurs. Pourquoi interdire un produit dont la nocivité n'est pas démontrée, et pour cause ? Les grands secteurs industriels finançant une part considérable de la recherche scientifique, les conclusions des experts sont biaisées afin d'empêcher des mesures d'interdiction : la prétention à éclairer le politique s'effondre.

On a également appris, début mai, qu'un cabinet de lobbying travaillant pour Monsanto avait fiché en 2016 des dizaines de personnalités européennes (politiques, fonctionnaires, journalistes, scientifiques...) susceptibles de jouer un rôle dans l'interdiction du glyphosate. Un tel fichier – illégal – devait servir à approcher ces acteurs de la manière la plus adaptée, la fin justifiant les moyens : les cercles concentriques capables de peser sur la décision devaient être travaillés de façon personnalisée, en tenant compte de la situation et de la position de chacun.

Une expertise cadenassée

Ces exemples sont révélateurs de la logique du lobbying. Quoi qu'ils en disent, les lobbys ne cherchent pas à contribuer à la meilleure décision politique possible, ce qui exigerait de s'incliner devant les arguments convaincants des adversaires, d'accepter les résultats imprévisibles d'une délibération ouverte. Leur objectif est de défendre obstinément un intérêt particulier, de servir une vérité déjà formée, la plus

favorable aux acteurs économiques qu'ils représentent. C'est la raison pour laquelle une démarche caractéristique du lobbying, en particulier au niveau européen, consiste à rédiger de A à Z des propositions de loi ou de directive et de les faire défendre telles quelles par des parlementaires susceptibles de se laisser convaincre. Sous la pression des lobbys – et ceci s'observe également autour d'enjeux non économiques –, l'expertise mobilisée sert à fermer le processus de décision et non à l'enrichir.

Alors qu'ils revendentiquent une participation au débat démocratique, les lobbys agissent avant tout dans les coulisses, le terme de *lobby* désignant le couloir d'une assemblée parlementaire. Parce qu'ils défendent des arguments orientés et bétonnés, les lobbyistes fuient le débat public et lui préfèrent les tête-à-tête avec les décideurs, les intermédiaires discrets, les carnets d'adresses bien remplis. Le monde des entreprises n'a pas le monopole de ces pratiques, et toutes ne sont pas, loin de là, aussi discutables que celles pointées ici. La frontière est donc mince entre les lobbys et les groupes de pression qui servent un projet de société. Mais il existe bien des méthodes propres aux grands secteurs économiques (industrie pharmaceutique, du tabac, du sucre, des datas...), pour la raison simple que les intérêts financiers ont moins de chance de s'imposer dans un débat contradictoire et public que dans des conciliabules discrets. 



Violences envers les femmes : peut mieux faire !

La coalition Ensemble contre les violences, qui réunit une cinquantaine d'associations, a remis son rapport d'évaluation sur les efforts fournis pour lutter contre les violences faites aux femmes. Près de huit ans après l'adoption de la Convention d'Istanbul par l'Europe, il met en lumière les points faibles des politiques belges en la matière. Analyse.

Par Florence Wautelet
Déléguée « Étude & Stratégie » - CAL/COM

Elle peut être physique, psychologique, sexuelle ou économique. Le fait d'un inconnu ou du partenaire. La violence à l'égard des femmes est difficile à chiffrer, car elles sont nombreuses à ne pas oser porter plainte. En Belgique, 37 852 plaintes ont été enregistrées en 2016 pour des faits de violences entre partenaires. Mais ces statistiques ne sont que la partie émergée de l'iceberg, tant en termes de phénomène que de masse. Et quand on interroge directement les femmes, les chiffres sont encore plus alarmants : en Belgique et en Europe, une sur trois dit avoir déjà subi des violences physiques ou sexuelles. Pour une sur quatre, ces violences étaient le fait d'un partenaire ou ancien partenaire.

par le Conseil de l'Europe pour la protection contre la violence envers les femmes et violence domestique. La Belgique a, pour sa part, signé ce texte en mars 2016, et il est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016. Comme le souligne l'ASBL Amazone, il s'agit de « l'instrument de droit international le plus élaboré et strict pour lutter contre les violences faites aux femmes ».

La Convention établit des standards minimums relatifs au cadre légal, à la prise en charge des victimes et à l'accès aux droits pour toutes les personnes séjournant sur le territoire, sans égard au statut administratif². Elle prévoit un double mécanisme de suivi : par le Comité des parties, d'une part, et par le GREVIO³, comité indépendant d'expert.e.s, d'autre part. Ce dernier doit évaluer les efforts des autorités publiques belges en matière de lutte contre les violences, via les rapports de l'État partie, les informations des ONG et du terrain, et éventuellement une visite sur place.

¹ Florence Wautelet, « Violences faites aux femmes : quelle réponse judiciaire ? », dans *Espace de Libertés*, n° 463 novembre 2017, mis en ligne sur www.laicite.be.

² « Rapport alternatif de la convention d'Istanbul », mis en ligne sur www.amazone.be.

³ « Élections des membres du GREVIO », mis en ligne sur www.coe.int.

Connue sous l'appellation « convention d'Istanbul », la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique est un traité international adopté le 11 mai 2011 à Istanbul

La reconnaissance du féminicide est chaque fois plus réclamée.

© Denis Meyer / Hans Lucas AFP



Orienter les efforts dans le bon sens

C'est ainsi que la coalition d'associations Ensemble contre la violence – dont le Centre d'Action laïque est membre au même titre que 48 autres associations – s'est formée en 2016, à l'initiative de La voix des femmes. Son but : rédiger un rapport alternatif faisant état des lacunes des politiques publiques belges, du point de vue des expert.e.s et praticien.ne.s de terrain.

La suite? Le GREVIO viendra en Belgique en septembre prochain et rédigera, lui aussi, un rapport d'évaluation qui pointera les points forts et faibles, avec des recommandations à la clé. On ne peut qu'espérer que le rapport alternatif les guide utilement. Un objectif commun : orienter les efforts des pouvoirs publics dans le bon sens.

Le rapport alternatif pointe dès les premières pages que «les organisations de terrain constatent à travers leur

pratique que, malgré la ratification de la convention d'Istanbul en 2016, la Belgique ne respecte pas de manière optimale ses obligations en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et ne semble pas dégager l'ensemble des mesures nécessaires pour y parvenir. Même s'il existe plusieurs instruments légaux et politiques dédiés à la lutte contre les violences en Belgique, les organisations féministes s'inquiètent de certaines dérives dans l'appréhension de la problématique des violences faites aux femmes. Elles constatent le recul d'une lecture systématique sous l'angle des rapports sociaux de sexe et le développement d'un discours tendant à co-responsabiliser les protagonistes, ayant pour effet d'évincer la responsabilité de la société et des pouvoirs publics».

Un manque de vision globale...

Les nombreux constats de la coalition ont trait à l'évaluation des

politiques intégrées et la collecte des données, à la prévention, la protection et le soutien, à l'état du droit, aux enquêtes et poursuites, au droit judiciaire, aux mesures de protection et aux femmes en situation de migration et asile. Le rapport présente des recommandations concrètes pour chacun des chapitres, allant d'une meilleure formation des services généraux et spécialisés à destination de toutes les femmes à la proposition de réserver une part de 2 % du PIB au titre de budget spécifique pour la mise en œuvre du Plan d'action nationale de lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre (PAN 2015-2019).

... et d'actions ciblées

Les critiques sont nombreuses. Le rapport distribue des mauvais points, notamment au PAN qui est victime de la «lasagne institutionnelle» belge et ne présente pas de vision globale, cohérente et concrète en vue de réduire effectivement les violences à l'égard des femmes. Sont également décriés le manque de financement structurel des associations de terrain, le manque d'impact des campagnes de sensibilisation et de leur faible évaluation, les lacunes des programmes scolaires en termes d'égalité et de rôle non-stéréotypés de genres ou encore le manque de formation des professionnel.le.s en contact avec des victimes de violences de genre. Tout comme nous l'avions déjà pointé, le rapport met également en exergue le surprenant taux de classement sans suite des plaintes pour violences faites aux

femmes, malgré l'existence des circulaires visant l'objectif «tolérance zéro» en la matière⁴.

Sans surprise, on retrouve de nombreux points communs avec les revendications du Centre d'Action Laïque⁵. Il faudrait aller vers une amélioration de la politique d'aide d'urgence pour les femmes victimes de violences et d'aide à la reconstruction de l'autonomie sur le long terme, tout comme une amélioration de l'accueil et du suivi des victimes de violences, notamment par le soutien à la mise en place de centres de prise en charge des victimes de violences sexuelles. Il faudrait aussi apporter une attention particulière aux femmes migrantes, sans considération de leur titre administratif. Une revendication phare du mouvement laïque trouve également écho au sein du rapport alternatif : le renforcement de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (ÉVRAS). Tant le mouvement laïque que la coalition Ensemble contre les violences soutiennent l'ÉVRAS labellisée tout au long de la scolarité avec un égal accès à une information juste, précise et complète et un référentiel minimal à suivre, tout en intégrant les dimensions liées aux thématiques de genre.

Le rapport final du GREVIO sera remis en 2020, soit un an après les élections législatives, régionales et européennes. Un an pour que ce précieux vade-mecum de recommandations trouve un écho auprès des divers parlementaires nouvellement formés.

⁴ Manon Legrand, «Circulaire “Tolérance zéro” contre les violences conjugales : un bulletin mitigé», dans *Alter Échos* n° 421, avril 2016, mis en ligne sur www.alterechos.be.

⁵ Mis en ligne sur memorandum2019.laicite.be.

De la séparation au vivre ensemble

En France, la laïcité est codifiée depuis la loi de Séparation de 1905. Auteur de « La nouvelle question laïque », le politologue français Laurent Bouvet se penche sur les enjeux de la coexistence entre croyants et non-croyants, plus de cent ans après, dans un pays où l'islam est venu changer la donne.

Propos recueillis par Jean Cornil
Essayiste

La laïcité, pourquoi et en quoi est-ce une question ?

La laïcité reste une question posée en France, car elle constitue un des piliers de la construction du pays dans la modernité et de la République en particulier. On n'a jamais fini de travailler dans le commun français, ce qui nous rassemble, ce qui fait que nous sommes des Français. On n'a jamais fini de travailler notre lien à la liberté de conscience, à la liberté de croire ou de ne pas croire, à notre rapport au religieux, à l'ensemble des croyances et à leurs effets dans la société. On n'a jamais fini de le travailler, parce que cela fait justement partie de la manière d'être Français dans la modernité. La France a une longue histoire catholique, elle a été un pays très chrétien : « la fille aînée de l'Eglise », avait-on coutume de dire. On n'a jamais fini de travailler parce qu'il y a eu une rupture – la Révolution française – mais la question religieuse n'a pas disparu du jour au lendemain. D'une

terre chrétienne, on en a fait une terre où les hommes étaient capables de s'émanciper, soit en restant chrétiens, soit en refusant de continuer de l'être, mais capables de rester ensemble et de construire une nation nouvelle. La République incarne la laïcité, notamment avec la fameuse loi de 1905 – même si le mot laïcité ne figure pas dedans, c'est un paradoxe. Cette grande loi a permis la réunification des deux France, celle qui croit, celle qui ne croit pas, celle de *La Rose et le Réséda*, le fameux poème de Louis Aragon. La France moderne est née véritablement sur cette question à partir du début du XX^e siècle. La laïcité est très importante de ce point de vue et on continue de la travailler.

Est-ce que la laïcité « à la française » a une vocation universelle ?

Il y a une manière spécifique d'être laïque en France et la laïcité revêt une importance particulière de par l'histoire du pays. Mais elle a une voca-



Laurent Bouvet,
« La nouvelle question laïque. Choisir la République »,
Paris, Flammarion,
2019, 336 p.



© Bruno Contier via AFP

Quelquefois controversé pour ses propos relatifs au voile ou à l'« identitaire », le politologue Laurent Bouvet réinterroge la conception de la laïcité « à la française ».

tion universelle, dans le sens d'un universalisme réitératif : on trouve dans toutes les cultures, dans toutes les civilisations, les mêmes aspirations. On trouve aujourd'hui dans certains pays, par exemple dans le monde arabo-musulman, une aspiration très forte à se libérer. On le voit en particulier chez les femmes, qui sont les premières à subir, lorsqu'il y a une oppression au nom de la loi de Dieu. Ces femmes n'aspirent pas

à ne plus être musulmanes, mais elles souhaitent être libres de croire et de vivre leur foi comme elles l'entendent, d'une manière qui n'est pas soumise à la volonté et à la pression, voire à l'oppression de leur milieu, de leur famille, de leur mari. C'est ça, la laïcité : c'est cette liberté fondamentale, pour chacun, de pouvoir croire ou ne pas croire comme il l'entend, sans que les autres aient quoi que ce soit à leur dire. Que ce soit l'État, la puissance publique, ou que ce soit les coreligionnaires.

En quoi alors la question laïque est-elle nouvelle ?

Elle a constitué un gros enjeu lors de l'adoption de loi de 1905. Il s'agissait à l'époque de régler les rapports avec l'Église catholique. Aujourd'hui, ce n'est plus la question principale et elle ne se pose plus de la même manière. L'essentiel de la question et des enjeux actuels vient du fait que, ces trente dernières années, l'islam s'est installé et est devenu la deuxième religion en France. Il n'existe pas, si ce n'est dans les colonies, en métropole en 1905. Et il n'avait pas de visibilité publique avant l'immigration des années 1960-1970 et le regroupement familial à partir des années 1980. Avec cette nouvelle population musulmane sont arrivées de nouvelles préoccupations, et un souci de visibilité : c'est ainsi que pas moins de 2500 mosquées ont été construites en France. La présence de l'islam en France, pour ne pas dire de l'islam de France, s'est construite en trente ans, c'est donc une situation nouvelle. Depuis la Révolution

iranienne (1979), dans le monde aussi, l'islam a considérablement changé. Il y a eu un phénomène d'«islamisation de l'islam» – c'est au sociologue Mohamed Cherkaoui que l'on doit l'expression – c'est-à-dire une réappropriation identitaire dans toute une partie de l'islam, des islams devrait-on dire, partout dans le monde. Cette transformation a exercé un effet sur les populations émigrées en Europe, et en particulier en France (Algériens, Marocains, Tunisiens, Turcs, Africains d'Afrique subsaharienne) qui ont vécu aussi cette islamisation alors qu'ils étaient installés dans des pays européens traversés par la crise économique. À ces phénomènes conjoints, à savoir l'extension, la visibilisation, la réappropriation identitaire alors que les moyens de l'intégration faisaient défaut, s'ajoutent des facteurs politiques. La V^e République a débuté dans les années 1980 avec la victoire historique de Mitterrand. La gauche s'est reconstituée en France avec la guerre d'Algérie; une gauche de la lutte contre l'Algérie française, avec laquelle s'est développée l'idée, non seulement du devoir de mémoire, mais aussi de la culpabilité coloniale, d'un passé qu'il fallait assumer. On a opté pour une forme de bienveillance, notamment envers les aspirations culturelles des populations immigrées issues de l'ancien empire colonial. Cette réappropriation identitaire au sein d'une partie des musulmans, autour de certaines mosquées, s'est opérée de manière parfois très radicalisée, on l'a vu, avec les départs en Syrie et en Irak pendant la guerre et avec les atten-

tats, évidemment. La «nouvelle question laïque» se divise en deux sous-questions: est-ce que la laïcité «à la française», celle de 1905, peut faire face à ce nouveau défi posé par l'émergence d'une religion qui n'était pas présente à l'époque? Et si oui, comment?

Le mouvement que vous avez inspiré, le Printemps républicain, c'est une tentative de réponse ?

Le Printemps républicain est une association de citoyens qui essaie de promouvoir le débat dans l'espace public. La laïcité est une réponse et peut-être, sûrement même, la seule réponse possible au défi identitaire posé par l'islam, mais pas seulement. Tout d'abord parce qu'elle s'inscrit dans une évolution historique et dans une manière de faire, de voir et de prendre en compte le fait religieux et la question des identités collectives liée au passé. Elle est propre à la France et il n'y a aucune raison de l'abandonner. Ensuite, parce que la laïcité peut-être répliable – on en revient à l'universalisme –, elle peut servir aux autres pays en tant que modèle qui sépare l'État et les cultes et qui protège le citoyen à l'intérieur de sa communauté religieuse, en lui permettant d'exercer pleinement sa liberté.



Libres, ensemble

Retrouvez l'intégralité de l'entretien avec Laurent Bouvet dans l'émission télévisée qui sera diffusée le 2 juin sur la une, puis sur www.libresensemble.be.

Morale et religion en maternelle?

À partir de la rentrée 2020, les enfants belges seront soumis à l'obligation scolaire dès 5 ans. Les écoles maternelles seront-elles obligées pour autant d'organiser des cours de religion et de morale ? Comment respecter la Constitution ? Petit aperçu des scénarios possibles.

Par Johanna de Villers
Déléguée «Étude & Stratégie» - CAL/COM

Votée à l'unanimité par les députés fédéraux le 14 mars 2019, une récente loi étend l'obligation scolaire en la faisant démarrer à partir de l'année scolaire au cours de laquelle l'enfant atteint l'âge de 5 ans. La Constitution prévoit, en son article 24, que tous les élèves soumis à l'obligation scolaire ont droit, à charge de la Communauté, à une éducation morale ou religieuse. Dès lors, une question se pose : les écoles maternelles devront-elles proposer des cours de religion et de morale en dernière année ? Et, question sous-jacente, les parents vont-ils recevoir, dès la 2^e maternelle, un formulaire de choix entre des cours de religion, de morale ou la dispense, puisque le cours de philosophie et de citoyenneté ne démarre qu'en 1^{re} primaire ?

La balle dans le camp des Communautés

Étant donné que l'organisation de l'enseignement relève entièrement

des Communautés, la mise en œuvre de cet abaissement leur appartient. C'est bien cela que rappelle l'avis du Conseil d'État¹ relatif aux diverses propositions de loi qui ont été déposées en vue de cet abaissement. Que dit-il ? «La manière dont les Communautés satisfont à cette obligation relève de leur liberté d'action. L'extension de l'obligation scolaire impliquera en tout état de cause que les Communautés prennent les mesures nécessaires pour veiller à ce que, dans l'enseignement officiel (“les écoles organisées par les pouvoirs publics”), soit proposé aux jeunes enfants concernés “l’enseignement d’une des religions reconnues et celui de la morale non confessionnelle”. Dès lors que plusieurs solutions peuvent être envisagées à cet effet et que la Constitution même n’indique pas spécifiquement comment cette obligation doit être mise en œuvre, il semble que l’exercice de la compétence des communautés ne soit pas rendu exagérément difficile ou impossible.»²

¹ Avis du Conseil d'État, n° 62.496/VR/1 du 30 avril 2018.

² El Berhoumi Mathias, «L'abaissement du début de l'obligation scolaire par l'autorité fédérale ou par les Communautés au regard de la répartition des compétences et des droits fondamentaux en matière d'enseignement», dans *Revue belge de droit constitutionnel*, vol. 1, no.2016/1, pp. 7 et 8.

Derrière le jargon juridique, ce que semble dire le Conseil d'État, c'est qu'offrir des cours de religion et de morale non confessionnelle en 3^e maternelle est une option rendue possible par ce changement législatif... mais contournable.

Contourner l'article 24

C'est aussi cette lecture que proposait Mathias El Berhoumi en 2016. Il suggérait même de s'inspirer du modèle flamand : «Le choix du cours philosophique est garanti aux élèves en âge d'obligation scolaire. Ceci a pour conséquence qu'un élève âgé de 6 ans fréquentant l'enseignement maternel doit suivre l'enseignement d'une des religions reconnues ou de la morale non confessionnelle. C'est pour cette raison que le législateur flamand

a prévu que l'élève concerné peut assister aux cours philosophiques de l'école primaire choisie à cet effet par ses parents (article 13, § 3, du décret du 25 février 1997 relatif à l'enseignement fondamental). Le cas échéant, le législateur de la Communauté française pourrait s'inspirer d'une telle disposition³.»

Techniquement donc, la Communauté française pourrait prévoir que les élèves de 5 ans en âge d'obligation scolaire puissent suivre des cours de religion ou de morale non confessionnelle, si les parents en font la demande, avec leurs camarades de 1^{re} primaire.

Ces développements démontrent avec force que de nombreuses solutions et réponses sont possibles : si l'abaissement de l'obligation sco-

3 Ibidem, p. 14.



laire peut se passer de l'organisation des cours de religion et de morale en 3^e maternelle, pourquoi ne pourrait-on pas imaginer des solutions aussi innovantes pour le reste de la scolarité? Des cours de religion et de morale proposés aux élèves, en option et hors horaire tout au long de la scolarité obligatoire, satisferaient aussi bien la Constitution.

Des chiffres et un (sur)coût

Enfin, les débats qui ont entouré le vote de la loi ont évacué la question du financement de cette extension de la scolarité obligatoire, sous prétexte qu'entre 92 et 98 % des élèves francophones âgés de 5 ans fréquentaient déjà l'école⁴. Il faut savoir que les statistiques disponibles – notamment via l'ETNIC qui comptabilise les inscriptions des élèves – ne concernent que les taux de scolarisation, à savoir le ratio population âgée de 5 ans/nombre d'inscrits dans les écoles. Ces taux ne reflètent pas précisément les situations locales. Comme à Bruxelles où les enfants sont dispersés entre écoles francophones et néerlandophones, et vivent plus fréquemment qu'ailleurs dans des situations administratives irrégulières.

Aujourd'hui, deux incertitudes demeurent. Que se passerait-il si la population scolaire en 3^e maternelle augmentait significativement en raison de cette extension de l'obligation ? Est-ce que le coût pour les trois Communautés serait encore supportable sans effort budgétaire supplémentaire du fédéral ? Et que

Si l'abaissement de l'obligation scolaire peut se passer de l'organisation des cours de religion et de morale en 3^e maternelle, pourquoi ne pourrait-on pas imaginer des solutions aussi innovantes pour le reste de la scolarité ?

se passerait-il si la Communauté française décidait d'organiser les cours de religion et de morale non confessionnelle en 3^e maternelle ? Comment en supporterait-elle le surcoût ?

Le vote de cette loi renvoie la décision au gouvernement et au Parlement de la Communauté française et nous confronte à toutes les éventualités. À la Communauté française donc de trouver des réponses d'ici la rentrée 2020.

Dans une optique forte d'égalité des chances et d'émancipation sociale, le Centre d'Action Laïque est quant à lui favorable à l'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire, non pas à 5 ou 4 ans, mais bien à 3 ans. Il va sans dire que le CAL s'opposera avec force à toutes velléités d'inscrire les cours de religion et de morale non confessionnelle dans les classes de maternelle. 

⁴ Voir question de Marcel Cheron, CRIV 54 PLEN 274, 14/03/2019, page 53.

Série ÉVRAS | Épisode 5

Le temps de l'évaluation

Le soleil semble enfin procurer à ma peau cette chaleur que l'on ne ressent qu'à partir du mois de mai. Instinctivement, je lève mon visage vers sa lumière un court instant avant de pénétrer dans l'école où j'ai rendez-vous avec la direction, le centre PMS et les enseignant.e.s pour évaluer le projet ÉVRAS de l'année écoulée.

Par Julie Henriet
Psychologue et animatrice ÉVRAS

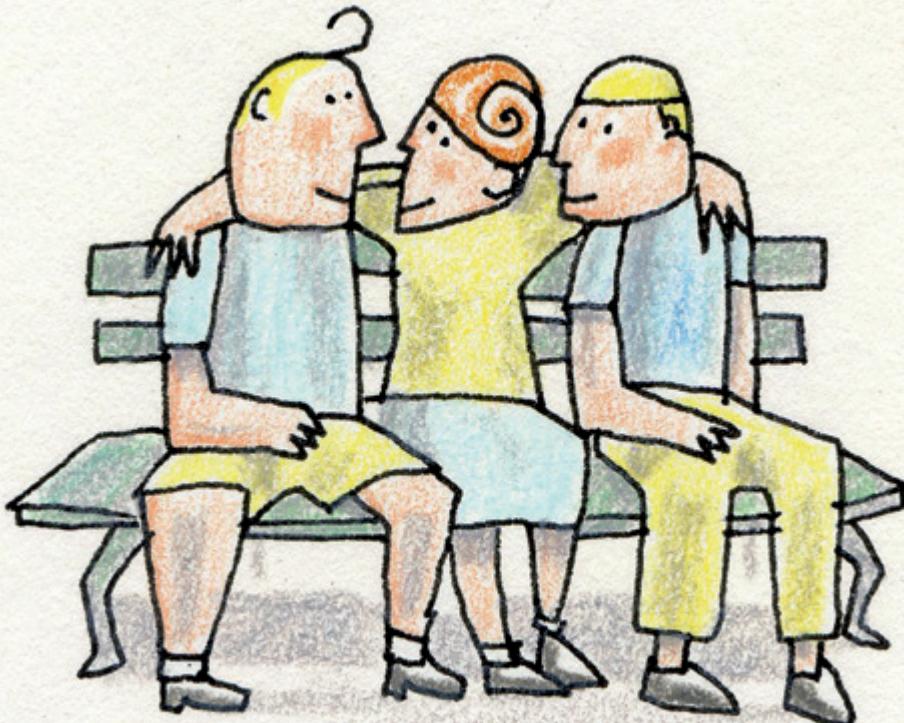
Cette école est particulièrement charmante: tout en bois, elle ressemble à un chalet suisse. Les classes sont modernes, lumineuses et c'est un réel plaisir de venir y travailler. Ces impressions positives n'empêchent pas la fatigue de nous avoir gagnés, mon collègue animateur, le corps enseignant et moi-même, en cette fin de second semestre. Et c'est avec les traits tirés et quelques bâillements à peine masqués que nous entamons la réunion.

La directrice démarre les échanges en rappelant les objectifs de nos interventions. Elle a souhaité que nos animations se déroulent chaque année, de la 3^e maternelle à la 6^e primaire. Et c'est en concertation avec les professeurs que nous avons élaboré les thématiques des différentes séances.

Monsieur Yassin, titulaire de la classe de M3, nous explique que notre animation sur les émotions a renforcé le travail déjà effectué avec les enfants autour de ce sujet. Tous les matins,

en effet, les petits sont invités à transmettre au groupe-classe leur météo du jour: comment s'est passée la nuit,





les souvenirs de la veille et leur état émotionnel du moment. Il a jugé particulièrement utile le travail que nous avons proposé autour de la gestion des émotions envahissantes: respirer par le ventre, contracter puis relaxer des différents groupes musculaires, dessiner sa colère, sa tristesse ou sa peur et formuler une demande en lien avec celles-ci.

Des bénéfices à tous les niveaux

Pour les deux premières années primaires, nous avions mis l'accent sur la gestion de l'intimité. Les deux

enseignantes soulignent la prise de conscience par leurs élèves de la notion de bulle. Ils aiment à revendiquer leur espace privé et sont attentifs à ne plus se toucher les uns les autres sans obtenir l'accord de leurs camarades. Elles ont apprécié aussi que nous ayons varié les supports: jeux de rôle autour de l'envahissement de la sphère privée, lectures, cercles de parole et photo-langage.

En 3^e primaire, nous avions abordé la diversité des familles. Chaque enfant a pu construire sa propre famille à partir de figurines de papier. Ils ont

pris conscience des différentes configurations existantes dans la classe: famille monoparentale, recomposée, nombreuse, etc. L'objectif est de sensibiliser à la diversité, d'ouvrir à la pluralité des modèles et de développer la tolérance à la différence. Le titulaire souligne l'effet positif de ces séances sur la dynamique de classe. Les élèves ont appris à mieux se connaître et lui-même se sent plus outillé pour comprendre les comportements des enfants. Il aimeraient que nous venions tôt dans l'année scolaire suivante, afin de créer d'emblée une certaine cohésion de groupe.

En 4^e et 5^e, l'accent a été mis sur les stéréotypes au sens large. Nous avons aussi abordé la différence entre l'amour et l'amitié et répondu aux questions qui émergent déjà sur les changements pubertaires. Les titulaires aimeraient davantage d'interventions tout au long de l'année, afin de pouvoir suivre l'évolution du questionnement des enfants.

En ce qui concerne la classe de sixième, nous sommes intervenus en co-animation avec le centre PMS autour des relations filles/garçons et des changements physiques et psychologiques du début de l'adolescence.

Les profs, aussi en demande

Ce temps d'évaluation est essentiel dans un projet ÉVRAS. Il permet de comparer le travail accompli aux objectifs initiaux et d'envisager les perspectives futures. Nous avions aussi, à la fin de chaque séance, sondé

les élèves sur leurs ressentis et besoins en lien avec l'animation.

Les titulaires poursuivent la discussion en exprimant leurs difficultés face aux comportements de certains élèves en lien avec la sexualité. Ils aimeraient un espace de parole spécifique à ces questions, sécurisé et soutenant. Ce dispositif nous semble particulièrement riche: il permet que les professeur.e.s qui ne se sentent pas capables d'agir en matière d'ÉVRAS puissent être accompagné.e.s. Nous proposons d'organiser des séances mensuelles de rencontre avec les instituteurs/trices.

En clôturant notre réunion, nous réalisons que nous avons augmenté d'une quinzaine d'heures le projet dans l'école. Un projet essentiel, qui permet de proposer des moments où les enfants peuvent se confier, s'écouter, apprendre à découvrir la différence de l'autre et en même temps, toute l'universalité qui les relie. Un dispositif qui vise à réduire le risque de harcèlement, le manque de confiance en soi tout en renforçant la dynamique de groupe.

La généralisation de l'ÉVRAS qui permettrait que chaque élève puisse bénéficier d'animations de qualité au cours de son cursus nous semble essentielle. La réalité est que nous manquons de moyens humains et financiers et que nous sommes soumis à des enveloppes budgétaires annuelles qui entravent la pérennisation des projets. Pourtant, il nous paraît certain que l'ÉVRAS permet d'éviter de nombreux écueils dont les coûts financiers et sociaux sont inestimables. 



- 
- A large crowd of people is seen from behind, waving numerous Greek flags. The flags' blue and white stripes create a dense, repetitive pattern across the frame. In the foreground, the profiles of several men's heads are visible, looking towards the left. The scene suggests a political rally or a public demonstration.
- 60 D'amour et de révolution**
 - 63 Le siècle versaillais**
 - 67 La laïcité au pays des volcans**

D'amour et de révolution

Dix ans après le début de la crise grecque, les dirigeants européens et une presse «mainstream» font croire à la renaissance du pays. Dans son dernier film «L'Amour et la Révolution», le cinéaste Yannis Youlountas démontre qu'il n'en est rien. En revanche, la lutte s'y organise de mieux en mieux, au travers de projets solidaires autogérés et exemplaires. Lesquels prouvent la résilience d'un peuple et sa créativité.

Propos recueillis par Catherine Callico
Journaliste

Votre dernier film souligne les initiatives solidaires autogérées en Grèce. Estimez-vous, ce sont des actes de résistance dans ce contexte de «crise»?

L'objectif du film, le mien et celui des camarades qui m'ont aidé à le faire est de donner à voir et à comprendre notre façon de riposter, dans la résistance et en s'entraînant. Ce film prouve que nous sommes capables de prendre nos vies en main et qu'au fil des années, le mouvement social et révolutionnaire en Grèce reste organisé. Septante dispensaires médicaux autogérés ont soigné gratuitement plus de 500 000 Grecs et migrants, soit 5% des 10 millions d'habitants. Mieux que n'importe quel tract, ce genre d'acte concret fait prendre conscience à beaucoup de gens ce que nous sommes capables de faire ensemble. De même, la multitude des cuisines de rue et des lieux d'accueil est en train de contribuer à lutter contre l'apathie et la misan-

thropie. Et à démontrer que nous pouvons proposer d'autres modèles que la concurrence et la compétition. Le nôtre est basé sur l'entraide et la coopération.

Avec les «convois solidaires», vous souhaitiez que le modèle trouve par ailleurs écho dans d'autres pays européens?

Lorsque nous organisons ces convois au départ de la France, de la Suisse et de la Belgique, il y a de plus en plus de candidats. En février dernier, pas moins de 27 fourgons et 65 camarades sont arrivés en Grèce. Dans ce dernier convoi, trois fourgons sont partis de Liège, à l'initiative du collectif Kali, qui organise une cuisine sociale et autogérée dans son lieu, selon le modèle de ce que nous faisons en Grèce.

Depuis quatre ans, l'accueil de réfugiés, notamment au sein de la rési-

dence autogérée Notara à Athènes, amplifie-t-il cet élan?

Depuis l'été 2015, l'arrivée massive de réfugiés fuyant le Proche-Orient nous a permis de passer à une autre étape: une dimension internationale de la lutte et de l'entraide, un défi dans la diversité du vivre ensemble, un rappel de notre refus des frontières. Pour nous, il n'y a pas d'étrangers sur Terre.

Le mouvement de lutte est-il focalisé dans le quartier Exarcheia, symbole de la contestation à Athènes?

Ce qui se déroule en Grèce est à la fois lié à la longue histoire de résistance, qui trouve également sa place dans l'art et la culture populaire. À Exarcheia, mais aussi ailleurs en Grèce, on voit fleurir énormément d'initiatives: conférences, débats, films, expositions, publications, journaux muraux, tags, etc. Exarcheia est le cœur du volcan de la révolte qui entre en éruption de temps à autre, que l'on appelle «crise» en Grèce. Depuis dix ans, il y a une véritable montée en puissance des idées révolutionnaires. C'est d'abord le fruit des réseaux, lieux et médias alternatifs. Mais aussi dans la population, et cela, pour une raison toute simple: la situation d'aujourd'hui n'étant plus possible, on est obligé de «changer la vie». On est peut-être en train de basculer et de créer le monde d'après.

Cette lutte politique prend également une dimension environnementale, en particulier dans le cas du projet d'aéroport à 40 kilomètres d'Héraklion?

Philosophe, poète et réalisateur franco-grec, Yannis Youlountas se pose en défenseur des exclus sociaux. Terminée la crise grecque? La bonne blague!

Dans l'une des plus belles hautes plaines de Crète, plus de 200 000 oliviers sont menacés d'être arrachés. Le projet: bétonner une longue piste prévue pour les long-courriers et bâtir un gigantesque aéroport inutile, alors qu'il suffirait d'ajouter une piste supplémentaire à l'aéroport actuel, à Héraklion, en jetant quelques rochers au bord de la mer. Non seulement le projet est une catastrophe écologique immense, mais en plus il est un gouffre financier, alors que l'État prétend ne pas avoir d'argent pour s'occuper des plus pauvres. En plus, cette haute plaine est l'un des greniers alimentaires de l'île. C'est aussi la principale nappe phréatique qui pourvoit en eau la plus grande ville crétoise. C'est enfin une population locale qui

ne demande rien à personne, qui vit paisiblement, avec du lien social et un mode de vie exemplaires. Si ce projet aboutit, cela conduira des milliers de gens à s'exiler. Depuis dix ans, un demi-million de Grecs ont déjà dû quitter le pays, notamment beaucoup de jeunes, pour trouver du travail ailleurs: en Allemagne, aux États-Unis, au Canada, en Australie...

En juin 2018, les dirigeants européens annonçaient la fin de la crise grecque et le mensuel *Le Point* publiait un numéro spécial intitulé «Grèce, la renaissance». Comment s'explique un tel décalage?

C'est d'une hypocrisie incroyable! Mais ce n'est pas le fruit du hasard. Les agendas des dirigeants européens et du Premier ministre grec ont coïncidé, en prévision des élections européennes et nationales qui viennent d'avoir lieu. Le pouvoir, tant à l'échelle continentale que dans le pays, doit impérativement justifier sa politique. Voilà pourquoi plus d'un an avant, Bruxelles et Athènes n'ont cessé de scander la fin de la crise grecque, sous prétexte de la réussite des politiques d'austérité. *Le Point* appartient à un grand groupe financier, c'est-à-dire au pouvoir économique, lequel détermine le pouvoir politique au moyen de la fabrique de l'opinion. Il est donc normal que ce pouvoir économique, à travers sa presse, vienne au secours du pouvoir politique qu'il a désigné, et diffuse sa propagande. Tout cela est un immense *hoax*, une *fake news*, un mensonge d'État dans le droit fil de l'un des principaux dogmes

du capitalisme, que l'on appelle la «théorie du ruissellement». Économiquement parlant, il s'agit de faire croire qu'en diminuant la redistribution des richesses, c'est-à-dire en enrichissant encore plus les plus riches, cela favorisera indirectement par la suite la qualité de vie des plus pauvres.

Dans votre film, un intervenant parle de la Grèce comme d'un «laboratoire du monde capitaliste».

Exactement. Certains appellent ça le néolibéralisme ou le turbocapitalisme. Il s'agit bien d'un modèle économique et social toujours plus inégalitaire, qui prend racine dans l'exploitation des autres continents. Ce qui se passe en Europe aujourd'hui se produit depuis longtemps ailleurs, depuis le colonialisme jusqu'au néocolonialisme. La ligne de front de ce durcissement est particulièrement claire en Grèce.

Quelle perspective tracez-vous pour le futur?

Le pouvoir actuel, comme ses prédécesseurs, veut absolument nous faire croire que nous sommes arrivés à la fin de l'histoire. En réalité, l'histoire à proprement parler n'a pas encore commencé. Nous sommes encore dans la préhistoire politique de l'humanité. Notre histoire commune ne commencerà vraiment qu'avec l'émancipation sociale, l'égalité réelle et la fraternité universelle. Quand nous cesserons de nous soumettre et que nous n'aurons plus peur. ♣



«L'Amour et la Révolution»

Documentaire de Yannis Youlountas
GR • 2018 • 77'
lamouretlarevolution.net

Le siècle versaillais

Signé le 28 juin 1919 dans la galerie des Glaces, le traité de Versailles a pesé lourdement sur le XX^e siècle. A-t-il oui ou non conduit à la Seconde Guerre mondiale ? La réponse est nuancée.

Par Achille Verne
Journaliste

Louis XIV avait fait de Versailles le cœur de son royaume, cette France dont il avait repoussé les frontières «naturelles» jusqu’au Rhin à force de guerres et de destructions. Deux siècles plus tard, en 1871, Guillaume I^{er} et Bismarck vinrent comme en un pied de nez y proclamer l’Empire allemand. Défaite quelques mois auparavant à Sedan, la France était à genoux.

Les décennies qui suivent préparent la revanche. Berlin, Paris, mais aussi les pays tiers spéculent sur la guerre qui reviendra fatalement un jour ou l’autre. La France rêve de vengeance. L’Allemagne prépare la riposte. Chacune s’allie à d’autres royaumes, à d’autres empires, qui seront autant d’alliés lorsque l’inévitable se produira. La Première Guerre mondiale fera quelque 20 millions de morts – les chiffres varient.

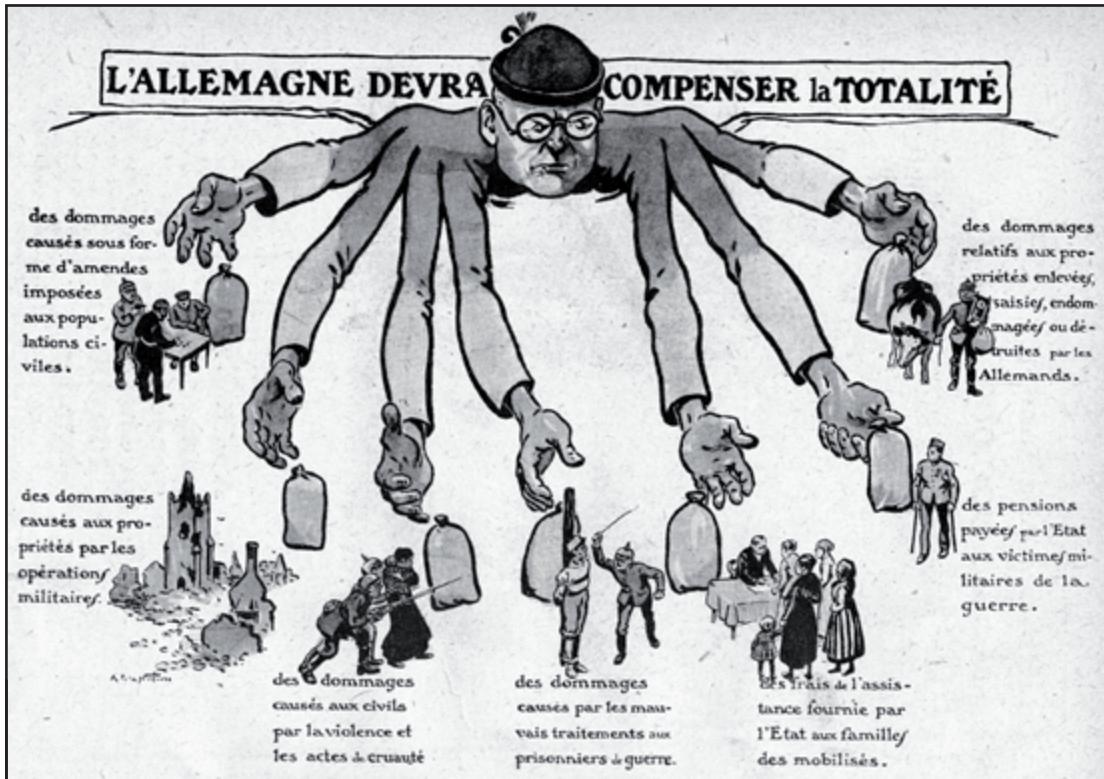
L’évocation de cet état d’esprit permet de mieux comprendre pourquoi la France a tenu à punir l’Allemagne au moment de solder la guerre par le traité de Versailles. Le 28 juin 1919, les États-Unis et la Grande-Bretagne n’ont pu l’empêcher de «saigner» définitivement l’ennemi bien que la paix

soit revenue. L’Empire allemand s’est pourtant écroulé, une république l’a remplacé. Mais rien n’y fait : l’Allemagne n’a d’autre choix que d’admettre sa responsabilité dans le déclenchement du conflit sans négocier. Elle doit céder une partie de son territoire, dire adieu à ses colonies et débourser théoriquement la somme faramineuse de 132 milliards de marks-or (1420 milliards d’euros actuels) à titre de réparations aux vainqueurs. La punition tourne à l’humiliation.

Le traité de Versailles et ses conséquences font encore parfois débat entre les historiens. Jusqu’à quel point ont-ils nourri le sentiment revanchard allemand et le nazisme ? Dès 1919, les tenants de l’internationalisme pacifiste prédisent une nouvelle guerre à l’Europe…

La République de Weimar fragilisée

Aujourd’hui, la plupart des historiens s’accordent à dire que le traité de Versailles a bien contribué à tisser la trame de la revanche allemande, ne fût-ce qu’en fragilisant la jeune démocratie qui a poussé le Kaiser en bas de



La honte du traité de Versailles a constitué l'un des éléments essentiels de la propagande nazie.

son trône. «Si la république de Weimar avait réussi, les choses auraient été différentes. Mais elle n'a pas réussi», résumait l'historien français Jean-Jacques Becker. «La honte du traité de Versailles a été l'un des éléments essentiels de la propagande nazie. C'est en partie grâce à cela que les nazis sont arrivés au pouvoir. En ce sens, le traité de Versailles a été l'une des causes de la Seconde Guerre mondiale.»

Le traité de Versailles n'explique cependant pas tout. Il faut aussi compter avec la naissance du fascisme en 1921 – une conséquence indirecte de Versailles. Benito Mussolini fonde en effet le succès de son Parti national fasciste sur la «victoire mutilée».

Il dénonce les promesses territoriales faites à l'Italie en 1915 par les Alliés afin qu'elle tourne le dos à la Triple alliance passée avant-guerre par Rome avec Berlin et Vienne. Promesses non tenues, notamment sous la pression des États-Unis de Woodrow Wilson.

L'échec de la Société des Nations (SDN) sert lui aussi le retour de la guerre. L'organisation internationale imaginée par Woodrow Wilson, où les États régleraient diplomatiquement leurs différends et imposeraient une paix durable, naît en 1920, à Genève. Mais paradoxalement sans les États-Unis: le Sénat républicain a rejeté l'idée du président démocrate.

À la SDN, ceux qui veulent imposer la «sécurité par la force» s'opposent donc sans retenue aux partisans de la réconciliation avec l'Allemagne. Plus tard, la SDN se révélera impuissante face aux conflits qui se multiplient (Mandchourie, Éthiopie, Espagne...). En 1946, elle disparaît logiquement après la ratification de la Charte des Nations unies.

Le traité a catalysé les rancœurs

En Allemagne, le traité de Versailles a servi la propagande du parti national-socialiste (NSDAP) d'Adolf Hitler. Il a catalysé les rancœurs. L'historien britannique Ian Kershaw rappelle dans sa biographie du Führer (*Hitler 1889-1936*) que le NSDAP ne fut longtemps qu'un groupuscule *völkisch* parmi tant d'autres mouvements nationalistes et racistes. L'armée du Kaiser serait restée invaincue sur les champs de bataille, affirmaient les nazis, si elle n'avait été trahie de l'arrière par le pouvoir politique issu de la révolution de novembre 1918 (le «coup de poignard dans le dos»). Ce dernier n'avait eu en réalité d'autre choix que d'admettre sans recogner la responsabilité de l'Allemagne et de ses alliés dans le déclenchement de la Première Guerre mondiale.

Le «coup de poignard dans le dos» fut un redoutable mensonge. Car, dans les mois qui avaient précédé l'armistice du 11 novembre 1918, les alliés de l'Allemagne (Autriche-Hongrie, Bulgarie, Turquie) s'étaient effondrés, lui laissant la tâche impossible d'emporter seule une guerre qui ne pouvait plus l'être.

Peut-être la hargne des nazis serait-elle restée sans écho si la crise de 1929 n'avait ruiné la reprise économique fragile que connaissait alors l'Allemagne. En 1931-1932, le pays compte 14 millions de chômeurs. Le régime parlementaire est incapable de redresser l'économie. Rompus à la propagande, organisés, les nazis rendent les Juifs responsables de tous les maux. Bientôt, ils prendront le pouvoir. Puis ce sera la remilitarisation de la Rhénanie, l'Anschluss, les accords de Munich. Le 1^{er} septembre 1939, l'invasion de la Pologne par la Wehrmacht marquera le début du second conflit mondial...

Le traité de Versailles n'est pas un document poussiéreux que la fin de Seconde Guerre mondiale aurait définitivement rangé aux placards de l'histoire. Il représente ainsi le temps «zéro» de la Pologne moderne née en 1920. Pour la Tchécoslovaquie, qui fut créée à la suite du démembrement de l'empire austro-hongrois, le traité est synonyme de libération. Pour d'autres, comme la Hongrie et la Turquie, il résonne encore comme une catastrophe, car il a conduit à la perte de territoires.

Versailles n'est pas davantage une affaire purement franco-allemande, rappelait dans *Le Soir* l'historien allemand Thomas Maissen: «Les Occidentaux ont beaucoup disserté sur le rapport entre ce traité, la montée du nazisme et la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit d'une perspective assez étroite, centrée sur les pays du front ouest...» En réalité, Versailles a bouleversé l'ordre mondial. 

La laïcité au pays des volcans

L'association laïque islandaise Siðmennt œuvre depuis trente ans pour la séparation de l'Église et de l'État, en faveur de la pleine liberté de religion et de conscience, ainsi que d'un système éducatif dans lequel les enfants ne font pas l'objet de discriminations en raison de leur religion ou de la «position de vie» de leurs parents. Elle fournit une alternative laïque à l'omniprésence luthérienne que l'Église d'État détient historiquement.

Par Siggeir F. Ævarsson
Directeur de Siðmennt - Association humaniste islandaise

Les Islandais sont plutôt choyés en matière de laïcité et d'humanisme. La Constitution est très claire en ce qui concerne l'égalité des droits. L'article 65 se lit comme suit : «Chaque personne jouit de l'égalité devant la loi et en matière de droits humains, sans distinction de sexe, de religion, d'opinion, d'origine nationale, de race, de couleur, de propriété, de naissance ou de tout autre statut. Les hommes et les femmes jouissent des mêmes droits à tous les égards.» Certains estiment cependant que cet article est en contradiction directe avec l'article 62 : «L'Église luthérienne évangélique sera l'Église d'État en Islande et, à ce titre, elle sera soutenue et protégée par l'État.» Ainsi,

si l'égalité est assurée par la Constitution, certains Islandais seraient un peu plus égaux que d'autres.

Foi en chute libre

Siðmennt, association islandaise d'éthique humaniste, soufflera ses trente bougies l'année prochaine. La confirmation civile comme alternative à la confirmation religieuse a constitué le principal axe de travail mené depuis le début de son existence, et cela a largement contribué à faire avancer la cause de l'humanisme en Islande. Le programme de cette confirmation civile comprend un cours sur l'éthique, la pensée critique et les droits de l'homme, suivi d'une cérémonie culturelle et festive pour clôturer l'événement. Cette année, environ 15 % des enfants nés en 2005 ont choisi l'option de confirmation civile, une croissance spectaculaire qui se maintient depuis quatre ans. Parmi les autres missions phares de Siðmennt, épingleons la

Pouvoir choisir aide les citoyens islandais à réfléchir aux valeurs et à leur philosophie de vie.



L'Islande : un laboratoire intéressant de l'évolution de la laïcité au cœur d'une société dominée par une Église d'État.

proposition faite aux Islandais d'employer l'expression «organisation de positionnement de vie», qui est maintenant largement utilisée par les particuliers, les médias et les législateurs. Elle a ainsi enrichi la société islandaise en proposant aux gens des cérémonies alternatives lors des moments de transition importants de la vie (baptêmes, confirmations, mariages et funérailles). Pouvoir choisir aide les citoyens à réfléchir aux valeurs et à leur philosophie de vie.

Pour approfondir ces réflexions, Siðmennt a organisé des conférences et invité des personnalités de renom en Islande, telles que Richard Dawkins, James Randi, Maryam Namazie, Pam Myers, Dan Barker, Julia

Sweeney, Margaret Downey, Annie Laurie Gaylor et Brannon Braga et publié le premier livre en islandais sur l'humanisme. Deux prix sont par ailleurs décernés: l'Humaniste de l'année et le prix Siðmennt pour l'éducation et la science.

L'association soutient bien entendu les droits fondamentaux des minorités, tels que les gays et les transgenres. Le mariage gay a été légalisé en Islande en 2010, après des années de fortes réticences de la part de l'Église. Siðmennt a toujours été un ardent défenseur des droits des homosexuels en Islande, notamment via une étroite collaboration avec les groupes de défense des LGB-TQI+. Adopter un enfant ou don-

ner son sang si on est homosexuel reste cependant toujours illégal en Islande, pour des raisons obscures

Trente secondes pour sortir de l'Église

Au cours de ces 30 dernières années, beaucoup de choses ont favorablement évolué en matière de laïcité et d'humanisme en Islande. Être athée n'est, par exemple, plus un tabou. En fait, cela n'est même plus un débat pour les jeunes Islandais. Dans un sondage national réalisé à la demande de Siðmennt en 2015, 0 % des répondants âgés de moins de 25 ans ont déclaré croire que le monde a été créé par Dieu... Dans ce même sondage, plus de 40 % du même groupe s'est déclaré athée¹. En matière de religion, l'Islande et les Islandais ont ainsi parcouru un long chemin. Et même si l'Église évangélique luthérienne est

toujours l'Église d'État, elle perd chaque mois des fidèles. Alors qu'il y a environ trente ans, bien plus de 90 % de la population la fréquentaient. Ce nombre est en perte de vitesse constant et est actuellement inférieur à 70 %, tout en continuant à décliner.

Certains changements importants ont été apportés au système juridique pour faciliter cette évolution. En 2008, les citoyens ont commencé à se rendre compte que l'enregistrement automatique des nouveau-nés dans la même organisation religieuse que leur mère n'était pas vraiment la voie à suivre en matière d'égalité des sexes. Cet ancien système a en réalité profité à l'Église d'État, qui inscrivait par défaut chaque nouveau-né dans ses rangs. Désormais, les bébés ne sont inscrits dans une Église ou dans une organisation laïque que si les deux parents y



Les fêtes laïques ont largement contribué à faire avancer la cause humaniste en Islande.

¹ «0.0 % of Icelanders 25 years or younger believe God created the world, poll reveals», mis en ligne le 24 janvier 2016, sur <https://icelandmag.is>.

Même si l’Église évangélique luthérienne est toujours l’Église d’État, elle perd chaque mois des fidèles. Alors qu’il y a environ trente ans, bien plus de 90% de la population la fréquentaient.

sont eux-mêmes inscrits. C'est un pas dans la bonne direction, estime Siðmennt, mais la meilleure option serait que les enfants se fassent leur propre idée quand ils atteignent l'âge légal. Autre élément qui a vraiment aidé les gens à quitter l’Église, et à s’inscrire ailleurs ou à simplement rester à l'écart de toute organisation religieuse, c'est la modernisation de l'ensemble du processus. Auparavant, il était très difficile de modifier son inscription: il fallait se présenter au registre national pendant les heures de bureau, remplir un formulaire et le déposer. Aujourd’hui, il suffit de modifier son inscription en ligne, ce qui prend... trente secondes environ.

La séparation entre l’Église et l’État a néanmoins été un problème majeur pour Siðmennt, et en Islande en général, voici quelques années. Un référendum sur un projet de nouvelle Constitution a d'ailleurs été organisé et l'une des questions portait sur cet enjeu. Mais le libellé était si complexe que les citoyens ne savaient pas vraiment s'ils votaient pour ou contre une Église d’État. Le point est toujours en discussion puisqu'aucun gouvernement n'a

encore pris de mesure pour modifier ou mettre à jour la Constitution depuis la tenue de ce référendum en 2012. C'est la raison pour laquelle il existe toujours un mouvement politique très actif en Islande qui plaide en faveur d'une réforme constitutionnelle. Et nous espérons voir un changement par rapport à l’Église d’État se produire le plus tôt possible.

Rester vigilants

Ainsi, si certains obstacles majeurs ont été surmontés au cours des trente dernières années, d'autres bloquent encore notre chemin. Une séparation définitive et véritable de l’Église et de l’État et une liberté religieuse totale sans aucune exception, aussi fantasque soit-elle, figurent en tête de liste. Ces questions vont de pair avec l’implication de l’Église dans le système scolaire, un point sur lequel Siðmennt se bat depuis des années. Avec une grande victoire tout de même en 2013, lorsque le gouvernement islandais a publié un ensemble de lignes directrices relatives à la participation religieuse dans les écoles. Mais si ces règles constituaient un bon point de départ et des fondations sur lesquelles s'appuyer, de nombreuses écoles et prêtres ne les respectent pas. Le combat est donc loin d'être terminé. Dans l'ensemble, cependant, quand on regarde en arrière, la situation en matière de laïcité et d'humanisme en Islande est plutôt favorable et semble être sur une bonne voie. Mais malgré ces progrès, il ne faut pas baisser la garde et il faut se tenir prêt à relever les défis qui demeurent sur le chemin. 

72 Péché d'ignorance

76 « On ne peut pas gaspiller la vie ! »



Péché d'ignorance

L'emprunt d'éléments d'une culture à une autre est une pratique vieille comme le monde. Mais lorsque cet emprunt est lu à l'aune des rapports de domination, il devient une appropriation culturelle aux relents d'irrespect, de racisme et de néo-colonialisme.

Par Julie Luong
Journaliste

En France, des militants antiracistes ont, en mars dernier, bloqué l'accès à la représentation de la pièce *Les Suppliantes* d'Eschyle mise en scène par Philippe Brunet. Pomme de la discorde ? Les actrices interprétant les Danaïdes égyptiennes portaient des masques cuivrés sur un visage maquillé en sombre, rappelant, selon ces opposants, la pratique du *blackface*, une tradition héritée du théâtre de vaudeville américain, dans lequel des Blancs maquillés mettaient en scène la vie des Noirs dans des *minstrel shows* grotesques. Pas exactement le créneau de l'helléniste Brunet. Des personnalités comme Ariane Mnouchkine ont, à la suite de cet incident, pris la défense du metteur en scène et dénoncé une «censure identitaire et intégriste»¹. En ces termes était résumé le cœur du débat sur l'appropriation culturelle, à savoir : est-il parfois légitime – et même salutaire – de s'approprier certaines caractéristiques d'une autre culture ? Ou est-ce toujours/déjà du racisme ?

Des dreadlocks coupables

Le concept d'appropriation culturelle est issu du monde académique : il y a

éclos dans le contexte des études post-coloniales, dans les années 1980. À l'époque, on s'interroge notamment sur le syndrome Rolling Stones : des guitaristes blancs qui empruntent aux bluesmen noirs et en retirent un bénéfice financier et symbolique majeur, sans la moindre contrepartie pour les pionniers du genre. Questionnement qui n'a jamais nui, véritablement, à Keith Richards et consorts. Mais ces dernières années, la notion d'appropriation culturelle s'est fortement popularisée, entraînant des polémiques successives et toujours plus vives dans le monde de l'art et de la mode. «Depuis la nuit des temps, nous nous sommes approprié ce qui nous intéressait chez l'autre. Les cultures coloniales, en particulier, ont toujours fait ça. Et ceux qui trouvaient à y redire n'en sortaient pas indemnes. Aujourd'hui, ce qui a changé, c'est que certains représentants de ces cultures s'expriment pour dire qu'ils ne sont pas d'accord», explique Chris Paulis, docteur en anthropologie à l'Université de Liège.

Des emprunts en matière d'habillement ou de coiffure, autrefois

¹ Carte blanche publiée dans *Le Monde*, 12 avril 2019.

© Indranil Mukherjee/AFP



Le lancer de couleurs, hérité du rituel de la fête indienne de Holi, est aujourd’hui employé pour différentes activités. Même en Occident.

considérés comme anodins et sympathiques, sont désormais taxés d’appropriation culturelle. « Le “dominant” à dreadlocks est dans une logique de mode alors que le dominé a dû revendiquer le droit de porter cette coupe. En s’appropriant un attribut identitaire, le dominant le vide de sa valeur politique, le démonétise », expliquait en 2016 l'historien Pascal Blanchard, spécialiste des études postcoloniales dans un article de *Libération*². Si le jeune à dreads peut encore se retrancher derrière des affinités électives dénuées de vénalité, la donne est différente quand la marque de mode américaine Urban Outfitters utilise le terme Navajo pour qualifier ses petites culottes à motifs ethniques, entraînant l'ire de la communauté amérindienne. Ou quand les studios Disney déposent la marque *Hakuna*

Matata pour l'industrie textile, semblant oublier qu'avant d'être le titre d'une chanson composée pour leur *Roi Lion* par Elton John, *Hakuna Matata* est une expression très courante en kiswahili – la langue la plus parlée en Afrique de l'Est – qui signifie « pas de problème ».

Bonnes intentions

Dans un monde globalisé, l'appropriation culturelle est devenue la norme. Mais elle est aussi de moins en moins acceptée par ceux qui, grâce aux réseaux sociaux, ne peuvent plus ignorer la spoliation. En 2016, des Indiens se sont ainsi indignés du clip de Coldplay et de Beyoncé *Hymn for The Week-end*, mettant en scène la fête sacrée des couleurs, le Holi, avec un Chris Martin vagabondant au milieu des

2 Guillaume Gendron, «Tous coupables d'appropriation culturelle?», dans *Libération*, 22 décembre 2016.

temples de Bombay aux côtés d'une Queen B parée de somptueux costumes traditionnels. Trente millions de vues sur le dos des rites séculaires d'un pays encore largement dominé par la misère ? Magistralement indécent pour certains. D'autres, comme Deepa Lakshmin, rédactrice américano-indienne pour le site de MTV, en avaient profité pour rappeler que ce clip tourné en Inde était au fond moins choquant que la *Color Run*, course à pied organisée dans des dizaines de pays – y compris la Belgique – et au cours de laquelle les participants sont recouverts de poudres colorées, dans un détournement sans grâce du Holi.

La pop, quant à elle, signerait certainement son arrêt de mort si elle renonçait à ces circulations de

signes : Beyoncé jouant l'Indienne, Katy Perry la geisha, Rihanna la princesse chinoise. On peut trouver leur exotisme tapageur et grossier. Mais se souvenir aussi que ces stars ne sont pas des mâles blancs dominants – Rihanna n'est-elle pas originaire de la Barbade, micro-État insulaire des Caraïbes, qui fut pendant trois siècles sous domination britannique ?

L'art contemporain, parce qu'il a fait de la dénonciation des phénomènes de domination son fonds de commerce, est en proie à d'autres dilemmes encore. En mars 2017, la biennale du Whitney Museum de Manhattan exposait un tableau de l'artiste blanche Dana Schutz, *Open Casket* («Cercueil ouvert»). L'œuvre était une évocation de l'assassinat en



© Johannes Schmitt-Tegge / DPA/dpa Picture-Alliance/AFP

L'œuvre de l'artiste blanche Dana Schutz « Open Casket » a suscité un vif débat sur la légitimité de s'approprier la culture d'autrui.

1955 d'Emmett Till, un Noir américain de 14 ans battu à mort par des suprémacistes blancs et dont la mère décida d'organiser les funérailles à cercueil ouvert en guise de dénonciation. La peinture, qui se voulait une condamnation reconduite du racisme, a suscité une vive polémique. «Les personnes qui ne sont pas noires doivent accepter qu'elles ne pourront jamais reproduire ni comprendre ce geste»³, a expliqué l'artiste britannique Hannah Black, à l'origine de la levée de boucliers. «Aux États-Unis, les Noirs ne veulent plus que d'autres racontent leur propre histoire. Ils estiment que maintenant qu'ils ont eu accès à l'éducation, à l'université, c'est à eux de le faire», commente Chris Paulis. Dans un entretien au *Monde*, le sociologue Éric Fassin estimait pour sa part que «la création artistique doit revendiquer sa liberté; mais elle ne saurait s'autoriser d'une exception culturelle transcendant les rapports de pouvoir pour s'aveugler à la sous-représentation des femmes et des minorités raciales. L'illusion redouble quand l'artiste, fort de ses bonnes intentions, veut parler pour (en faveur de) au risque de parler pour (à la place de)»⁴.

Saluer le soleil sans piller

Si l'art ne peut se soustraire à la question, d'autres pratiques le peuvent-elles? Ce n'est pas l'opinion de Chris Paulis, qui s'offusque des emprunts dans le secteur de la santé et du bien-être. «Regardez l'acupuncture. Aujourd'hui, c'est une pratique reconnue chez nous.

Or, elle n'est pas pratiquée par des Chinois mais par des Belges qui sont parfois allés se former en Chine et ont ramené cette pratique sans que le pays d'origine reçoive quelque pourcentage d'exploitation que ce soit. Idem avec le yoga, dont certains pensent qu'il a été inventé aux États-Unis!» Faut-il pour autant renoncer aux apports des médecines traditionnelles? «Le problème est que l'on s'approprie des pratiques sans s'en approprier le sens. La moindre des choses serait que les acupuncteurs et les profs de yoga expliquent d'où ça vient et respectent la pratique. En yoga, tout a un sens. On ne peut pas changer le nom des postures sous prétexte que la "salutation au soleil" nous paraît ridicule!»

Pour Françoise Lempereur, maître de conférences à l'ULg et spécialiste du patrimoine immatériel, il convient néanmoins de rappeler que «le métissage est nécessaire»: «Il est essentiel que des cultures puissent s'imbriquer pour en former de nouvelles qui vont à leur tour entretenir le lien social.» Une certaine dose d'emprunts est la condition pour ne pas mettre à sec tout imaginaire comme toute possibilité d'universalisme. Ce à quoi il est aujourd'hui demandé de renoncer est moins à cette pratique qu'à l'innocence. L'heure ne semble plus à s'extasier béatement sur le courage des opprimés et la beauté des couleurs sous d'autres cieux. Il faut comprendre. Il faut savoir. Et peut-être, seulement, alors, commencer à créer. 

³ Walter Benn Michaels, «Vous n'aurez pas ma souffrance», dans *Le Monde diplomatique*, mai 2018.

⁴ Éric Fassin: «L'appropriation culturelle, c'est lorsqu'un emprunt entre les cultures s'inscrit dans un contexte de domination»», dans *Le Monde*, 24 août 2018.

« On ne peut pas gaspiller la vie! »

Pour sa deuxième édition, le Brussels International Film Festival (BRIFF) donnera carte blanche – en cinq films – à Bouli Lanners. Acteur et réalisateur côté face, il a aussi récemment dévoilé son côté pile... souvent électrique. Rencontre avec un artiste soluble dans l'engagement tous azimuts.

Propos recueillis par Frédéric Vandecasserie
Journaliste

La cause au sujet de laquelle on vous a le plus entendu récemment est votre militantisme antinucléaire.

Mais comment résumeriez-vous votre position le plus précisément possible ?

Je vis dans un pays formidable et désespérant, la Belgique! Qui possède deux centrales avec sept réacteurs, dont certains controversés en raison de microfissures avérées dans les cuves. Vingt bombes atomiques sont stockées sur notre territoire par l'OTAN. L'exploitation planétaire des ressources naturelles a atteint son pic et nous dépendons de minerais de plus en plus durs à trouver... Conflits, catastrophes naturelles, bactéries... Plusieurs scénarios sont possibles, mais tous indiquent que, sans une radicale prise de conscience collective passant par la décroissance, nous fonçons droit dans le mur. À ce niveau-là, la Belgique ne me dit rien qui vaille...

Beaucoup d'artistes refusent souvent de prendre position sur des

sujets qui débordent de leur « zone de confort ». Mais vous, c'est plutôt l'inverse !

Je me suis rendu compte que la vie n'était pas anodine, qu'il ne fallait pas la banaliser. C'est encore plus incroyable si l'on n'est pas croyant! On est là pour un tout petit bout de temps. On ne peut donc pas passer cet instant à régler des problèmes vains. On ne peut pas gaspiller la vie. Il y a un pays d'Asie, le Bhoutan, où l'indice de bonheur passe avant le PIB. Alors que nous restons dans l'idée que le bonheur est lié au fait de posséder, que l'on doit vivre dans la croissance permanente, ce qui est bien entendu impossible. Il est temps de le répéter, encore et encore, de plus en plus fort.

Et vous considérez donc que cela fait partie de votre « job » d'artiste de prendre position, notamment sur l'environnement et l'écologie ?

C'est le rôle de tout le monde! J'ai un tout petit avantage: je bénéficie

d'une micronotoriéte, d'un accès aux médias que d'autres n'ont pas. Donc, je profite de cette caisse de résonance pour tenter de me faire entendre...

«Tenter»? Cela signifie donc que ce n'est pas gagné?

Clairement! Jusqu'à présent, en tout cas, on ne peut pas dire que, ni moi ni d'autres, avons été spécialement entendus et suivis. Mais je suis optimiste: la libération de la parole prend de l'ampleur sur tous les sujets. Après, il faudra bien entendu passer aux actes, ce sera une autre paire de manches. Mais bon, chaque chose en son temps...

Considérez-vous votre démarche comme politique?

Dès qu'on parle de la société, c'est politique. Donc, oui!

Comment vos préoccupations se retrouvent-elles en filigrane dans vos films? Parce que dans «cinéaste engagé», il y a aussi cinéaste...

Mes préoccupations liées à l'écologie ne transpirent pas dans chaque film. Par contre, dans aucun d'eux, il n'y a de nation. Ce concept m'exaspère, lui aussi, comme beaucoup d'autres choses! Le nationalisme se résume à quelques abrutis portant des revendications territoriales, liées à des frontières artificielles. Comment cautionner ça? *Les premiers, les derniers*, mon dernier film en tant que réalisateur à ce jour, parle aussi de la fin du monde et de la mort. La

© Séraphine de Sakutin/AFP



Les cinéastes militants, c'est courant. Bouli Lanners a choisi sa bataille : contre le nucléaire.

fin du monde ne m'angoisse pas en tant que telle. Mais ce qui m'angoisse, par contre, c'est que cette fin devienne une idée permanente dans la société. L'idée de ne plus se réjouir de l'avenir, l'idée d'être gouverné par la peur qui va amener un repli sur soi, une espèce d'individualisme forcené... C'est cela qui me fait peur, surtout.

Quand on regarde tous vos films, on décèle aussi une volonté de mettre en valeur les personnes les plus fragiles de la société. C'est aussi, pour vous, un enjeu qui dépasse le cinéma proprement dit?

J'ai toujours eu cette espèce d'affinité particulière avec les moins bien lotis, cela doit venir de moi. Parce que j'ai été moi-même, et pendant longtemps, une personne fragile socialement, de par mes galères. Raconter des personnes fragiles induit quelque chose de riche. Je pense que des gens normaux, cela n'existe pas, en fait... 



Brussels International Film Festival
6 sites cinématographiques à Bruxelles
20 > 29.06
<https://briff.be>

Mon corps, mon accouchement

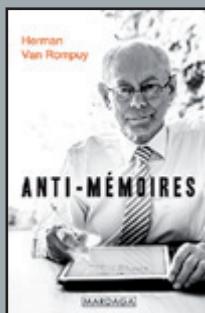
Juriste de formation et féministe, Marie-Hélène Lahaye s'intéresse aux questions liées aux violences obstétricales. Son blog *Marie accouche là* a recueilli plusieurs centaines de témoignages de femmes qui ont mal vécu le jour où elles ont donné la vie. Dans son premier ouvrage, elle analyse les pratiques autour de l'accouchement à travers la littérature scientifique, les recommandations des instances de santé et les travaux d'historiens et d'anthropologues. Elle y dénonce la surmédicalisation de la naissance et questionne l'utilité de toute une série d'actes posés dans de nombreux hôpitaux: touchers vaginaux réguliers, monitoring du cœur du bébé via une ceinture, injections d'ocytocine pour accélérer les contractions, épisiotomie, césarienne, etc. Selon elle, ces protocoles sont basés sur le modèle fordiste («accoucher vite pour libérer des lits») et sont encore trop imprégnés de culture patriarcale. La parole et les besoins des parturientes souvent mis de côté et trop rarement pris en

compte par les praticiens. Par ailleurs, ces actes sont, selon elle, posés le plus souvent sans fondement scientifique et empêchent dès lors les femmes de se réapproprier leur corps. L'auteure va jusqu'à considérer l'obstétrique comme « profondément misogyne » et l'accouchement comme « le dernier bastion de la domination masculine ». Malgré quelques « phrases-chocs » et comparaisons hasardeuses qui déforcent parfois son propos



Un regard dans le rétro

Quand le premier Président du Conseil de l'Union européenne sort de sa retraite rhodienne et décide de prendre la plume pour davantage de caractères que ceux de rigueur pour un haiku, forcément, l'attention de l'observateur politique lambda est attirée. Drôles d'*Anti-mémoires* d'ailleurs qui, au fil des pages, oscillent entre souvenirs personnels, pans de carrière commentés et réflexions au coup par coup sur l'avenir de l'Europe. Ce cocktail se lit aisément et, souvent, surprend par sa candeur lorsqu'on se souvient que Van Rompuy a été le président et le ministre d'un parti politique, le CD&V, dont l'excellence de son analyse des rapports de force n'a d'égale que le cynisme à tout crin dont il fait preuve depuis sa création. Il mérite aussi d'être décrypté car, au-delà ce de qui est dit avec une certaine franchise (sa foi comme source d'inspiration à son action, la similitude entre les modes



d'action politique à tous les niveaux de pouvoir...), d'autres passages sont eux plus subliminaux. Au point d'avoir parfois envie de s'exclamer: « François, sors de ce corps ! » C'est évident lorsqu'il reprend la sempiternelle tirade du pape sur l'« individualisme croissant », « principal obstacle sur la voie vers plus d'humanité ». Et il en est de même quand, évoquant « le manque d'harmonie [qui] trouve aussi des origines plus profondes en dehors du champ politique et socio-économique », il cite comme autre facteur l'« instabilité familiale ». En parfait écho au synode du Vatican sur la famille, selon Monsieur Van Rompuy, « l'homme est une créature simple » qui a besoin d'un « nid » et il affirme ensuite qu'« au nom de la liberté, on a longtemps ignoré que cette instabilité fami-

Des sourires brodés

(lien entre épisiotomie et excision ou «accouchement avec un revolver sur la tempe»), l'auteure, en se positionnant en lanceuse d'alerte, a le mérite de partir du vécu des femmes pour dénoncer une réalité que le monde médical feint encore trop d'ignorer. Elle propose des pistes de réflexion aux pouvoirs publics pour repenser l'accompagnement des patientes. Ce livre constitue donc un ouvrage intéressant dans la réorientation des politiques à mener autour du droit des femmes dans le cadre des naissances. (jpa)



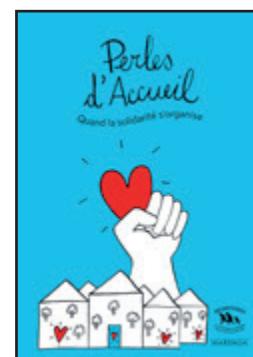
Marie-Hélène Lahaye, «Accouchement, les femmes méritent mieux», Paris, Michalon, 2018, 290 pages. Prix: 20 euros

liale pèse sur les enfants et les conjoints (et) devient un phénomène de société». Enfin, parmi les quelques perles dénichées dans ces *Anti-mémoires* (et il y en a!), comment ne pas retenir celle-ci, peu de temps après un triple scrutin électoral? «L'esprit flamand ne s'est jamais transformé en une sorte de sentiment de supériorité»... Une lecture instructive qui éclaire le regard que l'on peut porter sur notre récente histoire politique et le rôle qu'a pu y jouer Herman Van Rompuy. Puisqu'il avoue lui-même que «l'expérience [lui] a appris qu'il ne faut jamais perdre le contact avec son frein à main»... (bvdm)



Herman Van Rompuy, «Anti-mémoires», Bruxelles, Mardaga, 2019, 143 pages. Prix: 19,90 euros

Le livre bleu au cœur brandi a beau s'ouvrir sur le sourire – comme une arme face à l'adversité et à l'injustice – d'Adriana Costa Santos, porte-parole de la Plateforme de soutien aux réfugiés, elles perlent sur nos joues au fil des pages. Des larmes bien inutiles, aux antipodes de l'action menée tous les jours par les autoproclamés «vnous», à savoir les hébergeurs/euses, les chauffeurs/euses et tou.te.s les bénévoles qui gravitent autour du parc Maximilien et de la porte d'Ulysse. Ces *Perles d'accueil*, ce sont tous ces témoignages qui disent l'appréhension de la première fois si vite oubliée, les liens si vite noués, les quipropos liés à la langue, la peur du contrôle de police et de l'expulsion, le découragement face à des situations inextricables, la joie immense de la régularisation ou du passage en Angleterre...



Des témoignages anonymes publiés sur Facebook et que Sandrine, «accueillante», a rassemblés sur un blog. Des histoires vécues, poignantes et drôles aussi, qui ont ensuite été sélectionnées et entrecoupées de textes de personnalités et de journalistes, elles et eux aussi engagé.e.s pour que le moins possible de «p'tits gars» passent la nuit dans le froid du parc. Des mots précieux qui nous montrent que face à l'inhumanité de la politique migratoire, face à la violence du «nettoyage», des citoyen.ne.s ont tendu la main. «Ça n'a pas été magique, ça n'a pas été étincelant, ça a juste été humain. Existe-t-il un plus bel adjetif?», demande l'un. Et l'autre de constater: «Mais en fait, héberger, ce n'est pas toujours simple. Parce que parfois, ce n'est pas un oiseau migrateur comme les autres, c'est un sourire assorti d'une sorte de coup de foudre humain de part et d'autre.» (ad)



«Perles d'accueil. Quand la solidarité s'organise», Bruxelles, BXL Refugees/Mardaga, 2019, 166 pages. Prix: 14,90 euros (les droits d'auteur seront reversés à la Plateforme de soutien aux réfugiés) - www.perlesdaccueil.be

SOS d'un ours en détresse

Par Véronique Bergen
Philosophe



Village de Belouchia Gouba, sur l'archipel de Nouvelle-Zemble. Depuis des semaines, affamés, nous errons dans vos décharges de détritus. Notre banquise détruite par votre soif de profit, nos paysages blancs devenus notre linceul, nous migrons vers vos villes hideuses. À nos frères humains d'Afrique, vous offrez la Méditerranée en guise de cimetière. À mes congénères, les ours polaires, vous offrez la mort que vous filmez. Diffusion en direct, business du cynisme.

Nous, les réfugiés climatiques, humains et animaux; nous, chassés de nos terres que vous avez rendues malades, croyez-vous que l'on va se laisser mourir, regarder les mines à ciel ouvert, les gisements pétroliers que vous creusez, signant notre mort? Pour produire vos milliards de satanés iPhones, les enfants dans les mines du Congo vivent l'enfer. Africains, Amérindiens sont expulsés de leurs terres. Tandis que, nous, les ours blancs de l'Arctique, nous avons perdu notre banquise qui se rétrécit comme peau de chagrin. Non contents de la faire fondre, vous extermez les survivants en exploitant le gaz, le pétrole. Le feu vert a été accordé par les puissants à la destruction des pôles Nord et Sud...

Face à notre agonie, à nos efforts désespérés pour crever vos poubelles, face aux cadavres des migrants qui flottent sur la grande bleue, vous détournez les yeux. Certains ricanent. Vous ne nous laissez aucune chance. Pourtant, nous ne nous résignerons pas à notre disparition. Vous avez vos gadgets technologiques qui ne seront que bulles de néant avec Miss Pollution qui travaille à plein régime. Avez-vous cogité à la libération du méthane contenu dans le pergélisol? Nous n'avons rien mais nous vivons connectés à l'esprit des chamans, à la lune. Reliés à des forces magiques, nos coups de patte d'êtres amphibiens, nos grondements traversent le rivage de la mort. Les nouvelles du front de la pollution arrivent. Une partie de la Sibérie est recouverte d'une neige noire hautement toxique. Échoués dans ce village de Belouchia Gouba, à bout de forces, privés de nourriture, nous savons que vous avez prévu d'abattre notre troupe. Solitaires, devenus grégaires par vos saccages, par votre pulsion de mort, nous ne vous offrirons pas cinquante macchabées au pelage blanc maculé de sang. Entre les étoiles, la neige et nous, entre nos frères humains et non humains d'Afrique, d'Asie et nous, un pacte. N'entonnez pas le grand chant de la Terre exténuée: notre extinction signera la vôtre. ♫



Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

s.a. **Tielemans**

Maison fondée en 1875

Funérailles civiles

de toutes classes et crémation

Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 Bruxelles

Tél. 02 537 05 64

Direction : Michèle et Jacques Delrieu-Raulier

Funérailles Wyns

Transferts,
Funérailles, Crémations,
Assurances décès,
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89
1000 Bruxelles
(près de St Pierre Et Bordet)

Contact : Dominique Peeren



**SOCIETE BELGE
POUR LA
CREMATION**

Association sans but lucratif
Fondée en 1906

Seuls, au service du public,
nous défendons la dignité de l'idéal
crématiste. Faites-vous membre
Assistance, complète
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE
SUR DEMANDE ET SANS
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1
1000 Bruxelles
02 513 03 96

annonces

Jubilé, émissions, publication... les bonnes énergies

—1969—

50 ANS de Laïcité

10, 11, 12 et 13 OCTOBRE 2019

Henri Bartholomeeusen • Henri Pena-Ruiz • Tania De Montaigne • Adriana Costa Santos
 Djemila Benhabib • Paul Jorion • Pascal Blanchard • Boualem Sansal
 Jean-Yves Camus • Philippe Meirieu • Raphaël Glucksman • Albert Moukheiber
 Et beaucoup d'autres intervenants.

LA CITE MIROIR LIEGE
 SAUVEGNIERE
 Place Xavier Neujean, 22 - 4000 Liège

Marquez votre intérêt au plus vite en écrivant à 50ans@laicite.net - Vous serez averti en priorité à l'ouverture des réservations.

2019

ESPACE de libertés

Éditeur responsable

Jean De Bruecker

Directeur de la publication

Hervé Parmentier

Rédactrice en chef

Sandra Evrard

Secrétaire de rédaction

Amélie Dogot

Production

Fabienne Sergoynne

Illustrations

Stripmax

Graphisme

YEBOgraphics

Imprimeur

Kliemo

Fondateur

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros

Ne paraît pas en juillet - août

Belgique : 20€ • Étranger : 32€

par virement au compte du CAL :

IBAN : BE16 2100 6247 9974

BIC : GEBABEBB

TVA : BE 0409 110 069

ISSN : 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél : 02 627 68 68 • Fax : 02 627 68 01

E-mail : fabienne.sergoynne@laicite.net

www.laicite.be

Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Centre d'Action Laïque s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD), adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016 (règlement n° 2016/799). Plus d'infos : www.laicite.be/vie-privee





Libres, ensemble

LES RENDEZ-VOUS DE LA LAÏCITÉ

JUIN 2019

À LA TÉLÉVISION

Entretien avec Laurent Bouvet

(28')

Présentation : Jean Cornil

Dans *La nouvelle question laïque*, le politologue et écrivain français Laurent Bouvet aborde le thème de la liberté de conscience, du rapport au religieux et de l'islam de France.

Date	Heure	Chaine
02/06	09H20	La Une
05/06	20H00	La Trois
08/06	10H30	La Une

Libres pensées sur... les génocides

(10')

Présentation : Vinciane Colson

En 1994 eut lieu au Rwanda le génocide de la population tutsie. Des Héreros aux Bosniaques en passant par la Shoah, les exterminations systématiques d'un groupe national, ethnique ou religieux ont un mécanisme commun.

Date	Heure	Chaine
11/06	En fin de soirée	La Une
24/06	20H00	La Trois

«Erreurs de jeunesse» : des IPPJ à la justice restauratrice

(28')

Présentation : Vinciane Colson

La prévention a été renforcée dans la réforme de l'aide à la jeunesse. Mais quid de l'aspect répressif ? Quels mécanismes et quelle protection sont prévus quand des mineurs commettent des infractions ?

Date	Heure	Chaine
16/06	09H20	La Une
19/06	20H00	La Trois
22/06	10H30	La Une

Comment l'instruction laïque vint aux filles...

(10')

Présentation : Vinciane Colson

Rencontre avec les auteures du livre *Comment l'instruction laïque vint aux filles... Focus liégeois*. Un éclairage qui témoigne de la lente évolution des mentalités relative à l'éducation des filles et reflète les conditions de l'instruction qui leur a été dispensée pendant longtemps.

Date	Heure	Chaine
25/06	En fin de soirée	La Une
08/07	20H00	La Trois

Entretien avec Amin Maalouf

(28')

Présentation : Catherine Haxhe

Après *Les Identités meurtrières* et *Le Dérèglement du monde*, l'écrivain franco-libanais nous parlera de son dernier ouvrage *Le Naufrage des civilisations*.

Date	Heure	Chaine
30/06	09H20	La Une
03/07	20H00	La Trois
06/07	10H30	La Une

À LA RADIO

Les enfants de Panzi

Sur la Première RTBF vers 20H (28')

Samedi 08 juin

On n'enferme pas un enfant. Point

Samedi 15 juin

L'expérience de la justice réparatrice au Rwanda

Samedi 22 juin

LIBERTÉ
J'ÉCRIS
TON NOM



Une initiative conjointe du Centre d'Action Laïque et de la Fondation Henri La Fontaine
Avec la contribution de Milad Doueibi • Hugues Bersini • Yves Poulet • Claude Kirchner
Charles Cuveliez • Soraya Zanardo • Daniel Sotiaux

Également disponible
en e-Pub
à 5 €

10€ l'exemplaire

En vente directe au Centre d'Action Laïque, sur commande via la librairie en ligne www.laïcité.be/publications
ou par virement sur le compte du CAL : IBAN BE16 2100 6247 9974 (frais de port : 2,37 €)

Contact éditions : 02 627 68 60 - editions@laïcité.net

